

● A la Présidence de la République

Le Chef de l'Etat préside la réunion du Conseil national de sécurité

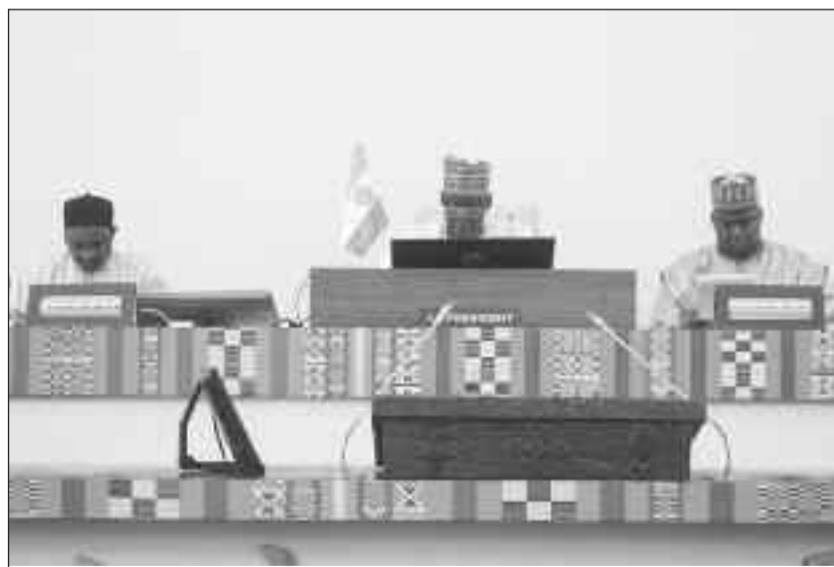


Lors de la réunion du Conseil

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées SE. Issoufou Mahamadou a présidé hier matin au palais de la Présidence, la réunion du Conseil national de sécurité. Cette instance regroupe, autour du Chef de l'Etat, le Premier ministre, Chef du gouvernement, les ministres en charge de l'Intérieur et de la Sécurité publique ; de la Défense nationale ; des

Affaires étrangères et de la Coopération ; de la Justice et des Finances ainsi que les hauts responsables des Forces de défense et sécurité. Le Conseil national de sécurité est un organe constitutionnel qui traite des questions de sécurité nationale, de défense de la Nation, de la politique étrangère et de manière générale de toutes les questions liées aux intérêts vitaux et stratégiques du pays.

● Poursuite des travaux en séance plénière à l'Assemblée nationale



Issa Moussa / ONEP

Adoption, hier, du projet de loi portant statut du personnel des Collectivités Territoriales

P.10

Additif au communiqué du Conseil des ministres du vendredi 7 juin 2019

V. Mesures nominatives

AU TITRE DU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE.

- Professeur Garba Rahamatou Madeleine, est nommée directrice générale adjointe de l'Hôpital de l'Amitié Niger-Turquie, au Ministère de la Santé Publique.

Communiqué de l'Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale a l'honneur d'informer Mesdames et Messieurs les députés que les travaux en séance plénière de la première session ordinaire au titre de l'année 2019 reprendront ce mardi 11 juin 2019 à l'hémicycle, Place de la Concertation à partir de 11h00.

Troisième célébration de la fête nationale de la République italienne au Niger

73 ans de valeurs de liberté, de justice et de démocratie

La Fête de la République, ou Festadella Repubblica, célébrée en Italie le 2 juin de chaque année, a été célébrée également le 7 juin dernier à Niamey, à la résidence de son SE Marco Principe, ambassadeur d'Italie au Niger. Plusieurs personnalités civiles et militaires ont honoré la cérémonie de leur présence. Cette fête marque les soixante-treize (73) années de paix pour l'Italie, garanties par des valeurs de liberté, de justice et de démocratie sur lesquelles reposent la Charte constitutionnelle, une référence pour chaque citoyen italien et un guide pour toute personne appelée à prendre des responsabilités en faveur de la société.

La fête de la République est dédiée à tous les Italiens, à tous ceux qui se trouvent en Italie, à toutes les communautés, à tous ceux qui sont persécutés, a relevé SE Marco Principe, ambassadeur d'Italie au Niger, à cette occasion. « La République ne fait pas de différence et son drapeau flottera pour tout le monde, car le drapeau italien est synonyme de liberté et de respect pour toute personne qui se trouve sur le territoire italien et pour tout celui qui y est ou se trouve en transit », a ajouté le diplomate italien. L'ambassadeur d'indiquer que les grands défis d'aujourd'hui ne peuvent être affrontés que par la recherche de politiques communes et d'engagements partagés, combattant et vainquant les ennemis de l'humanité que sont l'instabilité, la pauvreté et le manque d'édu-

cation. C'est ainsi que selon SE Marco Principe, l'Italie veut miser sur l'avenir du continent africain, sur ses énormes ressources humaines et économiques. Et pour cela, à l'en croire, elle s'engage, sans programme caché, à coopérer en faveur du développement durable et partagé. Le diplomate italien a souligné que le Niger est un partenaire fiable et stratégique dans la région du Sahel. En effet, l'ambassadeur affirme que l'ouverture de l'ambassade à Niamey témoigne de l'intensification considérable de la coopération entre les deux pays. « Il y'a deux ans de cela, lors de mon discours à l'occasion de la première fête de la République italienne à Niamey, j'avais souligné le grand potentiel dont regorge la collaboration entre l'Italie et le Niger. Aujourd'hui, j'ai le privilège de voir cette



Une vue des personnalités présentes à la fête

confiance se concrétiser par des résultats importants, obtenus à un rythme vraiment extraordinaire» a déclaré l'ambassadeur Marco Principe. Selon toujours l'ambassadeur, les deux premières années ont été marquées par un bon décif de la qualité et du dynamisme exceptionnel des relations bilatérales, de l'intensification sans précédent du dialogue politique entre les deux pays avec des rencontres au plus haut niveau en Italie et au Niger.

SE Marco Principe a rappelé qu'en 2017 l'Italie a accordé au Niger 40% de ses aides destinées à l'ensemble du continent africain ; en 2018 le Niger a été

le premier pays africain visité par le ministre des Affaires Etrangères Angelino Alfano. En outre il a rappelé que le président Issoufou Mahamadou a été le premier Chef d'Etat Africain reçu à Rome par le Président du Conseil Italien. en 2019, le Président du Conseil Italien, Giuseppe Conte a été le premier Président du Conseil italien à se rendre au Niger, suivie de la visite de la ministre de la Défense Elisabetta Trenta et celle de la Vice-Ministre des Affaires Etrangères et de la coopération Internationale, Emanuela Del Re.

Le diplomate italien d'assurer que le Niger est un des pays prioritaires pour la Coopération

au Développement italien qui intervient déjà dans de nombreux secteurs identifiés à travers un dialogue constant avec les autorités locales. Il s'agit du développement rural et durable, le soutien au micro, petites et moyennes entreprises locales, la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et la lutte contre la désertification. L'ambassadeur a, en outre, souligné le soutien de l'Italie au secteur de la santé. En effet, entre avril 2018 à ce jour, 11 donations de médicaments et matériels médicaux ont été faites au Niger. A cela s'ajoute, d'après l'ambassadeur Marco Principe, des cours de formation en Italie et au Niger en faveur des forces de défense et de sécurité. Il ya également des cours de formation sur les techniques d'enquêtes en matière d'infractions terroristes destinés aux magistrats nigériens. Enfin, SE Marco Principe a déclaré que l'Italie reste toujours aux côtés du Niger pour le soutien afin de faire face aux défis sécuritaires dans une approche qui noue développement et sécurité dans un partenariat commun.

Issoufou Adamou Oumar

● Célébration à Niamey de l'adoption de la Déclaration sur la souveraineté d'Etat de la Fédération de Russie

L'ambassadeur Alexey Doulian réaffirme le renforcement de la coopération bilatérale entre la Russie et le Niger

A l'occasion du 29ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur la souveraineté d'Etat de la Fédération de Russie ou Fête Nationale de Russie, l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Fédération de Russie en République du Niger, SE Alexey Doulian (avec résidence à Bamako), a organisé une réception le 6 juin dernier à Niamey. Plusieurs membres du Gouvernement, des ambassadeurs accrédités au Niger et des cadres de l'Ambassade de Russie ont rehaussé de leur présence cette réception.

A cette occasion, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en République du Niger, a expliqué que la Russie, « Etat à l'histoire plus que millénaire, est aujourd'hui un acteur actif et puissant de la vie internationale. Il se développe d'une façon bien dynamique en dépit des diverses restrictions qui lui sont imposées. Ce qui caractérise la Russie contemporaine, c'est la stabilité, l'unité et la cohésion de la nation autour du Président Vladimir Poutine, le soutien absolu de sa politique ». SE Alexey Doulian a ajouté que leur pays « est membre actif et influent de la vie internationale, ouvert à la coopération gagnant-gagnant sur la

base d'égalité en droits et de respect mutuel de la souveraineté ».

Évoquant la fructueuse relation avec le Niger, le diplomate Russe a indiqué que la Russie et le Niger sont liés par plus de 47 ans de rapports empreints d'amitié et de coopération multiforme. « Notre coopération s'effectue avec succès dans le domaine de la défense et de l'enseignement supérieur. La société russe "GPB Niger minerais" mène depuis plusieurs années ses activités au Niger sans négliger les aspects sociaux et les besoins de la population du pays », a-t-il fièrement déclaré.

En perspective, SE Alexey Doulian a annoncé que d'au-

tres projets économiques d'importance, qui sont actuellement au stade avancé, serviront, la coopération dans le domaine économique et des investissements. Il a annoncé également qu'une délégation importante du Niger au niveau ministériel participe en ce moment-même au grand Forum économique international de Saint-Pétersbourg. « Ce qui présage, à n'en point douter, de nouvelles perspectives prometteuses de nos échanges économiques » a-t-il souligné. « Nous plaçons également de grands espoirs dans l'ouverture prochaine à Moscou de l'Ambassade de la République du Niger, ce qui, cela va sans dire, favorisera tout l'ensemble de nos rapports bilatéraux. Et puis, la participation du Président de la République au sommet "Russie-Afrique", premier du genre, le 24 octobre prochain à Sochi, servira, bien entendu, à renforcer sensiblement l'amitié et la coopération multiformes, existant traditionnellement entre nos deux pays », a-t-il ajouté.



Lors de la célébration de l'anniversaire

Selon SE Alexey Doulian, les liens bilatéraux entre la Russie et le Niger, partenaires de longue date, sont appelés à progresser harmonieusement à l'avenir dans l'intérêt des deux pays, de la paix et de la stabilité dans la région Sahel-Sahara, sur le continent africain et dans le monde. « L'Ambassade de Russie va continuer à faire tout pour y contribuer », a-t-il assuré. Etant donné, que « ma mission d'Ambassadeur de Russie au Niger est venue à sa fin et dans quelques jours je vais

quitter définitivement mes fonctions, je voudrais profiter de cette opportunité pour vous remercier tous pour votre coopération et votre aide sous diverses formes dans l'accomplissement de mes devoirs et pour les rapports souvent très affectifs avec de nombreux partenaires et collègues, que j'emporterai avec moi en bon et agréable souvenir », a-t-il dit aux participants à la réception.

Mamane Abdoulaye

● Le Président de la République reçoit le Directeur Afrique du NDI

«L'élection du Niger au Conseil de sécurité des Nations Unies est un moment heureux» déclare M. Christopher Fomunioh

Le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E.M Issoufou Mahamadou, a reçu hier après-midi en audience, le Directeur Afrique du National Democratic Institute (NDI), M. Christopher Fomunioh. A sa sortie d'audience, le Directeur Afrique du NDI a confié qu'ils sont au Niger dans le cadre d'une retraite politique avec tous les leaders des Partis politiques du pays. Aussi, a indiqué M. Christopher, «nous sommes venus, à la veille de cette



Photo de famille avec le Chef de l'Etat à l'issue des échanges

activité de grande envergure, rendre compte au Président de la République et solliciter son appui et

ses conseils». Le directeur Afrique du NDI a précisé que son Organisation est présente au Niger depuis de longue date et qu'elle œuvre pour le soutien et la consolidation de la démocratie dans le pays. Il a aussi déclaré qu'ils sont au Niger au lendemain de l'élection du pays au Conseil de Sécurité des Nations Unies. C'est important pour le pays relève, M. Christopher Fomunioh «car c'est une Plate-forme qui permet au Niger de se faire entendre

davantage sur le plan international ; c'est aussi des défis et des opportunités non seulement pour le Niger, mais également pour l'ensemble du Continent Africain ». Aussi, a tenu à préciser le Directeur Afrique du NDI, « cette élection du Niger au Conseil de sécurité des Nations Unies, est un moment heureux et nous sommes venus féliciter le Président de la République et le peuple Nigérien » a-t-il ajouté.

● Issaka Saïdou

Aboubacar Abzo/ ONEP

● Le Premier ministre reçoit en audience le Secrétaire Exécutif du G5 Sahel

La situation sécuritaire au niveau de la sous-région au centre des échanges

Le Premier ministre, Chef du gouvernement, SE Brigi Rafini a reçu, hier après-midi en audience, le Secrétaire Exécutif du G5, Sahel M. Mamane Sambo Sidikou. A sa sortie d'audience, M. Mamane Sambo Sidikou a déclaré avoir informé le Chef du gouvernement des activités du G5 Sahel ainsi que de la situation sécuritaire qui prévaut au niveau de notre sous-région et qui demande un sursaut de chacun des pays membres du G5 Sahel et également au niveau de la sous-région. A cet effet, il a noté que cette situation sécuritaire qui menace la survie de nos Etats, nécessite la mobilisation des moyens propres afin d'y faire face.

Evocant la question économique, le Secrétaire exécutif du G5 Sahel a souligné qu'il y a un programme de développement qui contribue à atténuer

les souffrances des populations. En outre, M. Mamane Sambo Sidikou a ajouté que le Fonds Arabe a exprimé son engagement à construire des routes dans les cinq pays du

G5 Sahel. Le Secrétaire exécutif du G5 Sahel a par ailleurs félicité, au nom du G5 Sahel, le Chef de l'Etat pour l'élection du Niger en qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il a salué les offensives diplomatiques que le Chef de l'Etat est en train de mener. M. Mamane Sambo Sidikou a annoncé que le G5 Sahel prendra part au Sommet de l'Union Africaine qui va se tenir à Niamey. Le Secrétaire exécutif du G5 Sahel a précisé qu'en marge du Sommet il y aura un événement qui sera



Le SE du G5 Sahel (à gauche) échangeant avec le Premier ministre

consacré à la jeunesse. Et à travers sa coordination du Conseil des Jeunes, la jeunesse du G5 Sahel exprimera

ses attentes pour que les personnalités africaines puissent l'entendre.

● Laouali Souleymane

Issa Moussa ONEP

● Deuxième revue sectorielle conjointe du Programme Sectoriel pour l'Education et la Formation (PSEF)

Bilan de l'année écoulée et réflexions sur le prochain plan sectoriel transitoire 2020-2022

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, M. Yahouza Sadissou a présidé hier matin, au CCOG de Niamey, l'ouverture de la deuxième revue sectorielle conjointe du Programme Sectoriel pour l'Education et la Formation (PSEF). La revue sectorielle, élément important du PSEF est l'occasion pour les participants de faire le bilan de la mise en œuvre des activités au cours de l'année écoulée et de porter une réflexion sur le prochain plan sectoriel transitoire 2020-2022. Etaient présent, à l'ouverture des travaux, Mme Ilaria Carnevali, chef de file des PTF Education et Formation, le gouverneur de la région de Niamey et plusieurs invités.

L'année 2019 marque pour les organisateurs de la revue sectorielle conjointe du PSEF, un tournant pour l'éducation et la formation au Niger. En procédant à l'ouverture des travaux, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a indiqué que le dispositif de suivi du PSEF fonctionne et se perfectionne à la satisfaction de tous. M. Yahouza Sadissou a relevé l'innovation apportée par le PSEF dans ses assises, dont la programmation planification budgétaire et le bilan physique et financier

de l'année passée. « L'année 2018 a été marquée par le démarrage d'un certain nombre d'activités pour l'amélioration du système éducatif. Je peux indiquer le transfert des compétences et des ressources aux régions à la rentrée d'octobre 2018 dans le secteur de l'éducation, le contrat entre les enseignants et les communes sont en phase de signature, ainsi que le processus de passation du marché de construction des salles de classe. Il importe de suivre avec beaucoup d'attention cette démarche pour une meilleure appro-



La table de séance

priation du niveau local et régional » a précisé le ministre Yahouza Sadissou. Dans le cadre des grandes réformes engagées pour le secteur de l'éducation, Mme Ilaria Carnevali, chef de file des PTF Education et Formation, a relevé certaines préoccupations qui méritent, selon elle, une attention particulière. On peut citer entre autres, le processus de décentralisation qui nécessite encore plus d'efforts, notamment en matière de renforce-

ment de capacités des acteurs locaux pour accélérer les efforts ; la question des subventions directes aux écoles et établissements de formation pour un pilotage local de la qualité à travers des projets et des contrats de performance qui associent l'ensemble des usagers et des bénéficiaires ; la réforme curriculaire qui nécessite que la prise de décisions associe l'ensemble des parties prenantes grâce à une communication interne et externe densifiée ; la

mise à disposition d'un personnel administratif et enseignant stable, dont le profil est en adéquation avec le poste occupé et dont l'affectation constitue une réponse aux informations données par la carte scolaire ; la prise en charge des enfants hors système éducatif et ceux en situation d'urgence ; et la scolarisation des filles.

Mme Ilaria Carnevali a rappelé que lors de la Revue Sectorielle en février 2018, il y a eu l'annonce du Secrétariat du PME sur l'allocation indicative maximale pour le Niger s'élevant à 85,1 millions de dollars américains. «Pour accéder au financement du PME, a-t-elle dit, le pays devra s'engager à ce que 20% des dépenses publiques totales de l'Etat hors services de la dette soit alloué au secteur de l'éducation et à ce que 45% du budget de l'éducation soit alloué à l'enseignement primaire. Au Niger, les dépenses publiques en éducation ont représenté 19% en 2017, puis 18% en 2018 » a-t-elle relevé.

Abdoul-Aziz Ibrahim Souley

Seini Moussa / ONEP

RESULTATS DE L'EMISSION SIMULTANEE D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU SENEGAL DU 06 JUIN 2019

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le jeudi 6 juin 2019, à la demande de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal, l'émission simultanée d'Obligations Assimilables du Trésor respectivement à trois (3), cinq (5) et sept (7) ans pour un montant de 50 milliards.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Sénégal en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 6 juin 2019, suivant un système d'enchères à prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (F CFA)	129 004 210 000
Montant retenu (F CFA)	55 000 000 000
Taux de couverture	258,01%

Émission simultanée du 6 juin 2019	OAT_3 ANS	OAT_5 ANS	OAT_7 ANS
Montant global des soumissions (F CFA)	45 231 220 000	50 130 670 000	35 642 320 000
Montant retenu (F CFA)	-	20 600 000 000	34 400 000 000
Prix Marginal	ND	9 970,0000	9 800,0000
Prix Moyen Pondéré	ND	9 995,2737	9 894,9843
Rendement Moyen Pondéré	ND	6,00%	6,33%
Nombre soumissions	27	23	20
Nombre de participants	12	11	9
Taux d'absorption	0,00%	41,09%	96,51%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public du Sénégal, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 6 juin 2019

Le Directeur

Adrien DIOUF

RESULTATS DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU BURKINA DU 07 JUIN 2019

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le vendredi 07 juin 2019, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina, l'émission d'Obligations Assimilables du Trésor (2^{ème} tranche) à trois (3) ans pour un montant de 20 milliards.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Burkina en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 07 juin 2019, suivant un système d'enchères à prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions (F CFA)	44 435 880 000
Dont OMC	950 000 000
Montant retenu (F CFA)	22 000 000 000
Dont OMC	950 000 000
Prix Marginal	9 951,0000
Prix Moyen Pondéré	9 987,8024
Rendement Moyen Pondéré	6,1855%
Nombre soumissions	35
Nombre Participants directs	15
Taux de couverture	222,18%
Taux d'absorption	49,51%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public du Burkina, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 07 juin 2019

Le Directeur

Adrien DIOUF



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT REGIONAL (AAOOR) BOAD

ACQUISITION DE PIÈCES DE RECHANGE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION ET D'ELECTRICITE AU SIEGE DE LA BOAD

Avis d'Appel d'Offres Ouvert Régional N°BOAD-DPA-004/2019

1. La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) lance le présent Appel d'Offres Ouvert **pour l'acquisition de pièces de rechange des installations de climatisation et d'électricité au profit de ses résidences de fonction et de son siège sis à Lomé (Togo).**

Par le présent avis, elle invite les entreprises ou groupements d'entreprises, régulièrement constitués dans l'espace UEMOA et répondant aux qualifications requises, à présenter des offres sous plis fermés.

2. Les candidats peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres directement sur le site internet de la BOAD : www.boad.org, dans la rubrique « Opportunités ».

Pour toutes informations complémentaires, les candidats peuvent envoyer leurs questions à l'adresse suivante: consultationspa2019@boad.org.

3. Les offres devront être déposées sous plis fermés, au plus tard le **mercredi 26 juin 2019 à 16h00 mn temps universel**, à l'adresse suivante: **Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) 68, Avenue de la Libération BP: 1172, Lomé (Togo)**

Elles seront présentées dans le strict respect des prescriptions du Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres parvenues en retard au siège de la BOAD ne seront pas examinées.

4. Les soumissions devront être valables pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours minimum à compter de la date limite de dépôt des offres. Toute offre proposant une durée de validité inférieure sera éliminée.

5. Les garanties non conformes au modèle de garantie de la Banque seront purement et simplement rejetées.

6. Le présent Appel d'Offres est régi par les dispositions du règlement N°2015-001 en date du 23 janvier 2015, portant mise en application du manuel des procédures d'approvisionnement de la BOAD.

Mohamed KEITA
Directeur du Patrimoine et de l'Approvisionnement

● Atelier sur l'évaluation des capacités du Niger en matière de Cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité
Pour un renforcement de la sécurité et de la gouvernance de l'espace virtuel au Niger

Le développement du numérique a engendré des défis au monde entier. En Afrique, si les progrès liés à l'introduction du numérique ont révolutionné nos habitudes quotidiennes, il n'en demeure pas moins qu'ils ont favorisé le développement de la cybercriminalité. Cette dernière constitue un fléau mondial que les pays doivent individuellement et collectivement combattre. En se prêtant à cet exercice du programme d'évaluation de la maturité en cybersécurité à travers un atelier qui regroupe l'ensemble des acteurs, le Niger est le 5ème pays membre de la Communauté Economique des Etats de l'Ouest de l'Afrique (CEDEAO) à se soumettre à cette évaluation. C'est le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, M. Sani Maigochi qui a présidé hier matin, dans les locaux de l'Ecole Supérieure des Télécommunications (EST) à Niamey, l'ouverture des travaux de cet atelier en présence de plusieurs membres du gouvernement.



La table de séance à l'ouverture des travaux

Elh Zakari A. Gado/ ONEP

Financé par la Banque mondiale, cet atelier sur l'évaluation des capacités du Niger en matière de cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité se tient à un moment où le pays est résolument engagé dans un processus de transformation digitale de ses institutions, ses administrations et ses entreprises, ainsi que des activités socioéconomiques. C'est conscient des enjeux liés au développement du numérique que le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique a créé un comité technique chargé d'élaborer la stratégie nationale en matière de cyber sécurité. En ouvrant les travaux de cet atelier, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, M.

Sani Maigochi a expliqué que la sécurité est perçue comme étant l'ensemble des moyens humains, matériels, logiciels, procéduraux et réglementaires mis en œuvre pour minimiser les risques et les vulnérabilités dans un système donné. Aujourd'hui, la sécurité d'un système informatique n'est pas l'affaire exclusive des professionnels de l'informatique. Chaque acteur, a dit le ministre en charge des Télécommunications est appelé à jouer son rôle et à contribuer à la protection de ce système. Pour y arriver, « nos politiques et stratégies en matière de cybersécurité doivent assurer les principales fonctions : d'intégrité, de confidentialité ; de traçabilité ou de non-répudiation ; d'authentification et de disponibilité. En outre, la cybersécurité

est aujourd'hui l'un des principaux défis de nos institutions à l'ère de la révolution des industries numériques. Avec les réseaux hauts débits et la 5 G, les enjeux sont plutôt la sécurisation et non plus la latence ou la bande passante. L'ambition du Président de la République, Chef de l'Etat S.E Issoufou Mahamadou est de mettre la technologie au service du développement socioéconomique de notre pays », a souligné le ministre Sani Maigochi. Dans cette optique, le Niger a adopté de nombreuses lois afin de faciliter l'émergence de l'économie numérique et la régulation du secteur des communications électroniques. Il s'agit entre autres de la loi portant réglementation des communications électroniques ; celle portant création, organisation et fonc-

tionnement de l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste ; la loi portant sur les transactions électroniques au Niger et enfin la loi sur la protection des données à caractère personnel. Quant à la loi sur la cybercriminalité, elle est en cours d'adoption et permettra à notre pays de se doter de l'essentiel d'instruments juridiques dans ce domaine. Par ailleurs, pour favoriser un climat de confiance, de bonne relation entre les acteurs et faciliter les affaires, il est prévu la création d'une Autorité de certification des signatures électroniques ; d'un centre de réponse chargé d'enregistrer les incidents, appelé point de contact 24/24 et 7 jour/7 et la mise en place d'une équipe de gestion d'incidents informatiques. Au cours de cet

atelier, chaque acteur va évaluer ses forces, ses faiblesses, ses enjeux et problématiques dans la gestion de son système d'information. Auparavant, la Représentante résidente de la Banque Mondiale au Niger, Mme Joëlle Dahasse a indiqué que l'évolution de la maturité en cybersécurité s'appuie sur un référentiel de renommée internationale appelé «le modèle de maturité des capacités en matière de cybersécurité pour les nations (CMM), développé et maintenu par le centre mondial des capacités de sécurité, intégré à l'Université de Oxford en Grande Bretagne. L'objectif est de créer un modèle qui permet aux gouvernements et aux entreprises, d'adopter des politiques et de faire des investissements qui renforcent la sécurité et la gouvernance de l'espace virtuel, tout en respectant les valeurs et les intérêts des droits humains, telles que la liberté d'expression et la vie privée. A l'échelle mondiale, plus d'une centaine de pays, dont 12 en Afrique, se sont déjà prêtés à cet exercice depuis la création du modèle en 2015, selon la Représentante résidente de la Banque Mondiale.

● **Hassane Daouda**

● La Commission Nationale de Gouvernance du MAEP rencontre la presse
Contribution de la presse nationale dans la sensibilisation au processus du MAEP

Les membres de la Commission Nationale de Gouvernance (CNG) du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), ont rencontré samedi dernier les journalistes de la presse publique et privée du Niger dans la salle des banquets de la Primature. Il s'est agi au cours de cette réunion pour le président de la Commission Nationale de Gouvernance, Dr Mayaki Maikolanché et ses collaborateurs, d'expliquer aux hommes des médias le processus du MAEP dont le lancement de l'auto évaluation a été donné le 29 avril 2019 par le gouvernement. La Commission a également décliné ses attentes vis-à-vis des médias à l'occasion de cette phase de sensibilisation.



Une vue de la salle lors de la rencontre

Après les propos liminaires du président de la Commission Nationale de Gouvernance du MAEP, Dr Mayaki Maikolanché, les journalistes ont suivi un exposé sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), et sur sa mise en œuvre, notamment les différentes étapes du processus, de l'auto évaluation, à l'évaluation et à la production du Rapport final. On retient de la présentation qui a été faite

que le MAEP est un outil d'évaluation crucial dans la promotion de réformes en matière de gouvernance et de développement socio-économique. Il vise à promouvoir les valeurs prônées par le NEPAD, telles que les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance et l'Etat de droit à travers un processus permanent et transparent d'évaluation mutuelle. L'objectif fondamental du MAEP est d'encourager l'adop-

tion de politiques, normes et pratiques en vue de promouvoir la démocratie et la stabilité politique, de favoriser une croissance économique élevée et un développement durable, et de susciter une intégration économique sous régionale et continentale accélérée. Cet objectif sera atteint grâce au par-

tage des expériences, au renforcement des meilleures pratiques et des acquis, ainsi que par l'identification des lacunes et l'évaluation des besoins dans le domaine du renforcement des capacités. La gouvernance de tout pays ayant adhéré au MAEP est abordée autour de quatre thématiques

que sont la démocratie et la gouvernance politique ; la gouvernance et la gestion économique ; la gouvernance des entreprises ; et le développement socio-économique. Il faut aussi retenir que le MAEP fonctionne sur la base des principes de transparence, de responsabilité, et l'absence de toute pression et manipulation politique ou diplomatique. La démarche du MAEP est inclusive et participative de manière à avoir des informations exhaustives, objectives et à assurer une participation élargie des citoyens. Cet exposé a donné lieu à des échanges au cours desquels le président de la Commission Nationale de Gouvernance a répondu à de nombreuses questions des journalistes.

● **Oumarou Moussa**



PASAM 4 : Projet d'Appel à la Sécurité Alimentaire des Ménages (Phase 4)

Avis d'Appel d'offres N°003/2019/ PASAM4/KARKARA

Pour les travaux de réalisation de quatre (4) puits cimentés pastoraux dans le département de Mainé (Région de Diffa).

1. Dans le cadre de l'exécution du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire des Ménages Vulnérables, Phase4 (PASAM 4) sous financement de l'AFD (Agence française de développement), le Projet PASAM 4 lance un Appel d'offres pour les travaux de réalisation de quatre (4) puits cimentés pastoraux dans le département de Mainé (Région de Diffa).

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.

Les travaux sont constitués en deux (2) lots distincts suivants :

-Lot N°01 : Travaux de réalisation de deux (02) puits cimentés pastoraux (commune de Foulatari)

-Lot N°02 : Travaux de réalisation de deux (02) puits cimentés pastoraux (commune de N'Guel Beyli)

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, ou l'ensemble des lots mais ne peuvent être adjudicataire que d'un seul lot.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres auprès du projet PASAM 4 à Gouré BP : 2045

Email : hadileko@yahoo.fr entre 9 heures et 17 heures du lundi au Jeudi et 9 heures et 13 heures le vendredi.

4. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, peut acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres auprès de /PASAM 4/ ONG KARKARA /Gouré moyennant le paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA.

5. Les offres présentées doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de 2 % du montant de la valeur de la soumission

6. Les offres devront parvenir ou être remises à /PASAM 4/Gouré au plus tard le **05 juillet 2019** à 9 heures 00 minutes. L'ouverture des plis sera faite le même jour à 10 heures 30 mn dans la salle des réunions de PASAM 4 sis à Gouré en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Le Secrétaire Exécutif



AVIS DE CONVOCATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avis est donné aux administrateurs de la **Banque Islamique du Niger, en abrégé «BIN»**, Société Anonyme avec conseil d'administration au capital de 12.500.000.000 de francs CFA, ayant son siège social à Niamey-Bas, Immeuble BIN, rue de GAWEYE -NB 31E B.P: 12.754, immatriculée au RCCM de Niamey sous le numéro NI-NIM-2003-B-0455, agréée en qualité de banque sous le numéro H0081V, pour une convocation du Conseil d'Administration prévue pour le **jeudi 20 juin 2019 à Dakar-Sénégal à partir de 9 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Protocole

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la 100^{ème} session.

1.2 Approbation du Procès-verbal de la 99^{ème} séance du Conseil d'Administration Extraordinaire du 29 mai 2019 à Niamey.

2. Gouvernance

2.1 Désignation de 2 nouveaux représentants de l'actionnaire TAH

2.2 Cooptation d'administrateurs indépendants.

3. Situation financière au 31 mai 2019 et examen des projets de résolutions à l'AGM

3.1 Situation financière au 31 Mai 2019 et simulation au 30 juin 2019.

3.2 Examen du projet de résolutions du Conseil d'administration à l'assemblée Générale Ordinaire

3.3 Examen du projet de rapport du CA à l'AGE sur l'augmentation du capital

3.4 Examen du projet de résolutions du CA sur l'augmentation du capital à soumettre à l'AGE.

4. Suivi des décisions du CA

5. Travaux des comités

5.1 Rapport comité audit

5.2 Rapport comité risque

5.3 Rapport du comité de Nomination et de Rémunération

6. Assistance Technique et infogérance

6.1 Rapports sur l'état des discussions avec et par T AH sur les projets de contrats d'assistance technique

7. Business development

7.1 Présentation par la direction générale d'un rapport sur la digitalisation.

7.2 Présentation par la direction générale de son plan Marketing/communication.

8. Divers

Pour le Président du Conseil d'Administration
Le Directeur Général M. Alioune TRAORE



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Agence Nigérienne de Volontariat pour le
Développement
Etablissement Public à caractère Social

ADDITIF N°01 AU PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

GESTION: 2019 / AUTORITE CONTRACTANTE: AGENCE NIGÉRIENNE DE VOLONTARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT



DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM (STRUCTURES RESPONSABLES DE CREDITS)	GENERALITES			DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES				EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION				
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCM pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCM ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCM ou du CF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCM ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CMP/EF et engagement comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
1	Elaboration d'un manuel de procédures administrative, comptable et financière du Fonds Commun de la motivation des relais communautaires	DRFM	prévision	AMI	PM	01/06/19	08/06/19		13/06/19	28/06/19	01/07/19	08/07/19		15/07/19	19/07/19	30 jours	BN
			réalisation														
2	Acquisition de produits d'entretien	DRFM	prévision	DC	PM	26/06/2019	30/06/19		06/07/19	15/07/19	18/07/19	25/07/19		03/08/19	15 jours	BN	
			réalisation														
COUT TOTAL																	

DC: Demande de Cotation, DRP: Demande de Renseignement et de Prix : ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics; DGCM : Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics : BN: Budget national ; CMP/EF: Cnotroleur des marchés publics et des engagement financier; PM:Pour mémoire

LE DIRECTEUR GENERAL M. HASSANE HAMIDINE

● Agadez

Visite du président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) dans les médias de la place

Dans le cadre de la deuxième édition de la semaine des relais régionaux qui se tient à Agadez du 8 au 12 juin 2019, le président du Conseil Supérieur de la Communication, Dr Kabir Sani a entrepris le vendredi 7 juillet une série de visites dans les médias publics et privés de la ville.

À la Station régionale ORTN qui a constitué la première étape de sa visite le président du CSC et la délégation qui l'accompagne ont été accueillis par le responsable de la Station régionale, M. Gounga Guibrima et ses proches collaborateurs. La délégation a eu droit à une visite guidée des locaux, du studio, de la salle de presse qui est au stade de finition. Aussi, le président du CSC a reçu d'amples explications sur le fonctionnement de la Station. La délégation s'est ensuite rendue au groupe de presse Sahara FM-

Air Info ; à la radio nomade, à la radio alternative, au groupe de presse Dounia et au bureau du relais de CSC. Partout le président du CSC a reçu des explications sur le fonctionnement de ces médias et recueilli leurs doléances. Au terme de ces visites le président du CSC, Dr Kabir Sani s'est réjoui de trouver à la station régionale une équipe dynamique consciente de sa tâche en fournissant une information de qualité, en relayant tant les émissions de Niamey que le contenu local ainsi que la poursuite des installations du cen-



Lors de la visite dans une radio de la place

tre de Presse d'Agadez Sokni qui sera une bonne opportunité pour la Station régionale. Cependant a-t-il souligné, un certain nombre de matériel et d'équipement doivent être modernisés et aller vers la numérisation des archives car, il y a des archives très intéressantes qui risquent de se perdre. Dr Kabir Sani a, par la suite,

salué le dynamisme des médias privés de la région d'Agadez, surtout le groupe de presse Sahara et Air info qui recrute à peu près 22 agents qui font tout pour donner des informations de proximité. Globalement le président du CSC s'est félicité du paysage médiatique d'Agadez qui, a-t-il dit, est intéres-

sant et accompagne le gouvernement dans la promotion et la vulgarisation de la paix, surtout que cette région est un carrefour entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne mais aussi pour les autres continents. «Vous devez accompagner cette dynamique pour que Agadez soit un véritable centre d'intérêt pour notre pays et une véritable charpente entre l'Afrique et le reste du monde » a conclu Dr Kabir Sani. Il faut noter que le président du CSC était chez le Sultan de l'Aïr, son altesse Oumarou Ibrahim Oumarou, pour une visite de courtoisie. Un accueil chaleureux lui a été réservé par le Sultan et sa cour.

Aïchatou Hamma Wakasso, ONEP/Agadez

● Tahoua/Lancement des examens du BEP, Session 2019

4.401 candidats dont 2563 filles passent les épreuves au niveau national

Le ministre des Enseignements Professionnels et Techniques, M. Tidjani Idrissa Abdoukadi, a procédé, hier lundi 10 juin 2019 à Tahoua, au Centre d'enseignement professionnel et Technique, au lancement des épreuves écrites du BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles), session 2019. Il était entouré du Secrétaire Général du Gouvernement de Tahoua, M. Harouna Assakalé, du Secrétaire général du Conseil régional, du préfet de Tahoua, des cadres centraux et régionaux du Ministère et plusieurs personnalités civiles et militaires. Pour cette année, ce sont au total 4.401 candidats, dont 2563 Filles sur toute l'étendue du territoire national à subir les épreuves. A Tahoua ils sont 289 candidats à affronter les épreuves.

Après avoir ouvert l'enveloppe scellée contenant l'épreuve de français, le ministre Tidjani Idrissa Abdoukadi a souhaité bonne chance aux candidats. Il a ensuite assuré que toutes les conditions sont réunies pour le bon déroulement de ces



... procédant au lancement des épreuves à Tahoua

examens. Parlant des efforts fournis par l'Etat dans le cadre des enseignements professionnels et techniques, le ministre Tidjani a insisté sur le fait que toutes les mesures ont été prises pour un bon déroulement de ces épreuves. Il a également assuré que, selon les échos qui lui sont parvenus, tout se déroule normalement dans les autres centres ouverts dans toutes les régions du pays. Le ministre des Enseignements professionnels et techniques a ensuite dit qu'à Tahoua, il y a douze filières qui sont concernées

par ces examens. Sur les 4401 candidats autorisés à passer cet examen, il est important de souligné qu'il y a 2563 jeune filles. « Le gouvernement s'est résolument engagé sur la question de l'éducation et de la formation de jeune fille. La particularité comme je voulais dire c'est d'abord de constater qu'il y a par rapport aux objectifs du Ministère une progression », a expliqué le ministre Tidjani Idrissa Abdoukadi. Il a aussi exprimé tout son soutien et ses encouragements, ainsi que ceux des plus hautes autorités du pays, aux jeunes candidates. Les

effectifs sont repartis en section primaire, industrielle et tertiaire. En marge du lancement des examens du BEP session 2019, le ministre Tidjani a rendu une visite de courtoisie au chef de canton de Tahoua, M. Abdou Moussa, et au chef dugroupement peul de Tahoua à qui il a présenté, au nom du Président de la République, SE. Issoufou Mahamadou et du gouvernement, ses condoléances suite au décès de son épouse.

Abdou Abdourahmane, ONEP Tahoua



Le ministre Tidjani Ibrahim...

République du Niger
Hôpital National de
Zinder

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le présent Avis d'Appel d'Offre s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le site web des marchés publics du 1^{er} Janvier 2019. L'Hôpital National de Zinder (HNZ) dispose des fonds propres, afin de financer sa structure, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N°19-2019-MSP-HNZ pour la livraison des consommables médicaux à l'HNZ. L'Hôpital National de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des consommables médicaux repartis en unique lot.

N°	Désignation	Quantité
1	Gant en vrac	400 cartons
2	Catheter G 24	400 boîtes
3	Cathéter G 22	93 boîtes
4	Catheter G 20	16 boîtes
5	Catheter G 18	6 boîtes
6	Aiguille vacutanner	192 boîtes
7	Compresse 40 x 40 non stérile	100 paquets
8	Mercryl	20 flacons
9	Eosine	20 flacons
10	Bleu de méthylène poudre 100 g	15 boîtes
11	Lame de bistouri	50 boîtes
12	Seringue 5 CC	10 boîtes
13	Seringue 50 CC	100 boîtes
14	Seringue 20 CC	130 boîtes
15	Transfuseur	2 cartons
16	Perfuseur	5 cartons
17	Lunettes oxygène enfant	4 boîtes
18	Lunettes oxygène adulte	4 boîtes
19	Tubes sec en verre	408 boîtes
20	Tubes sec en plastique	160 boîtes
21	Tubes EDTA	408 boîtes
22	Alcool 95°	650 litres
23	Formol	30 litres
24	Bavette btes de 50	1000 boîtes
25	Abaisse langue	500 boîtes
26	Pot de prélèvement	22 cartons
27	Ballon d'oxygène enfant	20 unités
28	Ballon d'oxygène adulte	20 unités
29	Canal de guedel pédiatrique	30 unités
30	Papier pour ECG 50 mm*30M	120 rouleaux
31	Bandelletes glycémie gluco dot	50 boîtes
32	Safety box	60 cartons
33	Sparadrap 18 cm x 5m	60 rouleaux
34	Surgicel	50 unités
35	Cire à os	50 unités
36	Tensiomètre pédiatrique	5 unités
37	Balance avec toise	2 unités
38	Appareil de chauffage	3 unités
39	Balance pèse bébé	2 unités
40	Tensiomètre à mercure	40 unités
41	Thermomètre électronique	100 unités
42	Toise	1 unité
43	Potence	40 unités
44	Stéthoscope	12 unités
45	Plateau grand	30 unités
46	Haricot moyen	30 unités
47	Ouvre bouche adulte ORL	2 unités
48	Ouvre bouche enfant ORL	2 unités
49	Mètre ruban	11 unités
50	Sonde métallique CH 8	4 unités
51	Sonde métallique CH 10	4 unités
52	Chariot de soins	10 unités
53	Casaque de bloc	20 unités
54	Champ troué GF	20 unités
55	Champ troué PF	20 unités
56	Chaussure de bloc	50 paires

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 2 Alinéas 1 de l'arrêté N°139 du 24 juillet 2017 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur Général de l'HNZ; et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la direction de 9h à 13h et de 15h à 17h.

Les exigences en matière de qualifications sont : disposer d'un registre de commerce, et être en règle vis-à-vis de l'administration pour autant qu'elle ne soit pas sous le coup d'interdiction, d'exclusion ou de liquidation judiciaire.

Aussi, fournir une liste de références d'au moins 4 marchés ou commandes exécutés (marché similaire exécuté) au cours de cinq dernières années (PV de réception ou bon de commande ou contrat à joindre). Voir les DPAO pour les informations détaillées.

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **350 000 FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de l'HNZ tél : 20510275.

La méthode de paiement sera en espèces. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la direction **au plus tard le 10 Juillet 2019 à 10 h 30 mn.**

Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, **d'un montant de 1.500 000 F CFA.**

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **10 Juillet 2019 à 10 h 30 mn** dans la salle de réunion de l'HNZ.

LE DIRECTEUR GENERAL
Dr.MOUSSA HABIBOU OUMANI

République du Niger
Hôpital National de
Zinder

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le présent Avis d'Appel d'Offre s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le site web des marchés publics du 1^{er} Janvier 2019.

L'Hôpital National de Zinder (HNZ) dispose des fonds propres, afin de financer sa structure, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N°18-2019-MSP-HNZ pour la livraison des produits et équipements dentaires à l'Hôpital National de Zinder.

L'Hôpital National de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivantes : 50 boîtes d'anesthésie avec vaso-constructeur, 50 boîtes d'anesthésie sans vaso-constructeur 02 boîtes de résine auto poudre pour réparation, 02 flacons de résine auto liquide pour réparation, 05 flacons de copal, 03 flacons d'eugenol 250 ml, 40 boîtes d'amalgame, 10 sachets d'alginate, 02 boîtes d'oxyde de zinc, 06 unités de porte amalgame (cartouche pour amalgame), 03 unités de plaque en verre (pour eugenate), 05 unités de manche de bistouri, 04 lunettes de protection stomato, 20 paquets de fraise à turbine, 10 paquets de fraise à os, 15 paquets de broche dentaire, 02 boîtes d'arsenic, 02 boîtes de rockles, 30 unités de

seringue métallique stomato, 100 paquets d'aiguille dentaire, 01 fauteuil dentaire alternative médicale, 01 appareil amalgameur marque SR, 01 macro-modèle (démonstration des techniques de brossage), 01 brosse à dent de démonstration reparti en unique lot.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 2 Alinéas 1 de l'arrêté N°139 du 24 juillet 2017 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur Général de l'HNZ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la direction de 9h à 13h et de 15h à 17h.

Les exigences en matière de qualifications sont : disposer d'un registre de commerce, et être en règle vis-à-vis de l'administration pour autant qu'elle ne soit pas sous le coup d'interdiction, d'exclusion ou de liquidation judiciaire. Aussi, fournir une liste de références d'au moins 2 marchés ou commandes exécutés (marché similaire exécuté) au cours de cinq dernières années (PV de réception ou bon de commande ou contrat à joindre). Voir les DPAO pour les

informations détaillées.

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **350 000 FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de l'HNZ tél : 20510275. La méthode de paiement sera en espèces.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la direction au **plus tard le 10 juillet 2019 à 10 h 30 mn.**

Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission ou un chèque certifié, **d'un montant de 1.500 000 F CFA.**

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 10 Juillet 2019 à 10 h 30 mn** dans la salle de réunion de l'HNZ.

**LE DIRECTEUR GENERAL
Dr.MOUSSA HABIBOU OUMANI**

République du Niger
Hôpital National de
Zinder

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le présent Avis d'Appel d'Offre s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le site web des marchés publics du 1^{er} Janvier 2019.

L'Hôpital National de Zinder (HNZ) dispose des fonds propres, afin de financer sa structure, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N°20-2019-MSP-HNZ pour la livraison des matériels techniques médicaux à l'HNZ.

L'Hôpital National de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des matériels techniques médicaux repartis en unique lot.

N°	Désignation	Quantité
1	Aspirateur électrique (2 vocaux)	4 unités
2	Concentrateur d'oxygène (2 vocaux)	4 unités
3	Nébulisateur	2 unités
4	Appareil d'anesthésie	1 unité
5	Lampe frontale ORL	1 unité
6	Boîte d'amygdalectomie ORL	1 unité
7	Colonne d'endoscopie pédiatrique complète avec urétrocystoscopes	1 unité
8	Fixateur externe HOFFMAN membre supérieur enfant et adulte	20 unités
9	Fixateur externe HOFFMAN membre inférieur enfant et adulte	20 unités
10	Machine à plâtre (scie à plâtre)	1 unité
11	Scie à GIGLY	1 unité
12	Forcep endoscopique colo gastroentérologie	1 unité
13	Colonne d'endoscopie complète avec urétrocystoscopes (adulte)	1 unité
14	Appareil de bistouri électrique pour le bloc opératoire	1 unité
15	Échographe doppler avec minimum 3 sondes	1 unité
16	Chaise roulante	10 unités

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 2 Alinéas 1 de l'arrêté N°139 du 24 juillet 2017 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur Général de l'HNZ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la direction de 9h à 13h et de 15h à 17h.

Les exigences en matière de qualifications sont : disposer d'un registre de commerce, et être en règle vis-à-vis de l'administration pour autant qu'elle ne soit pas sous le coup d'interdiction, d'exclusion ou de liquidation judiciaire. Aussi, fournir une liste de références d'au moins 4 marchés ou commandes exécutés (marché similaire exécuté) au cours de cinq dernières années (PV de réception ou bon de commande ou contrat à joindre). Voir les DPAO pour les informations détaillées.

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **350 000 FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après :

Secrétariat de l'HNZ tél : 20510275. La méthode de paiement sera en espèces.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la direction **au plus tard le 10 Juillet 2019 à 10 h 30 mn.** Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission ou un chèque certifié, d'un montant de **1.500 000 F CFA.**

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 10 Juillet 2019 à 10 h 30mn** dans la salle de réunion de l'HNZ.

**LE DIRECTEUR GENERAL
Dr.MOUSSA HABIBOU OUMANI**

● Poursuite des travaux en séance plénière à l'Assemblée nationale

Adoption, hier, du projet de loi portant statut du personnel des Collectivités Territoriales

Les travaux en séance plénière de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2019 dite session des lois, se poursuivent à l'hémicycle place de la concertation à Niamey. Les parlementaires ont, à l'unanimité, adopté hier le projet de loi portant statut du personnel des Collectivités Territoriales. C'est le président de l'Assemblée nationale, SE Ousseini Tinni qui a présidé les travaux en présence du ministre chargé des Relations avec les Institutions, M. Barkaï Issouf.



La table de séance au cours de la plénière

Le projet de loi portant statut du personnel des Collectivités Territoriales est voté avec 139 voix pour, zéro (0) contre, et zéro (0) abstention. L'objet dudit projet de loi est de doter les collectivités territoriales de ressources humaines qualifiées. Pour rappel, en 1996, dans le rapport de la commission spéciale sur le redécoupage administratif (CSRA), il a été recommandé

l'élaboration d'un statut du personnel des collectivités territoriales et la création, à terme, d'une fonction publique locale. Ensuite, l'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales dispose à son article 3 que « les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus. Elles sont dotées de la personnalité mo-

rale et de l'autonomie financière. Pour l'exercice des compétences que leur confère la loi, elles disposent d'un budget, d'un personnel et d'un domaine propre. La loi détermine le statut du personnel des collectivités territoriales ».

Il faut en outre rappeler que, par la suite le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) adopté en 2012 fait état de la nécessité de disposer au niveau des collectivités territoriales de ressources humaines suffisantes et de qualité, et d'une administration locale véritablement professionnelle, animée par un personnel doté de statut propre.

Selon la commission saisie sur le fond, au moment où s'engage de manière effective l'opérationnalisation du transfert des compétences et des ressources, la situation des collectivités territoriales fait ressortir des dysfonctionnements et des insuffisances graves du fait de leur faible organisation, d'un déficit notable de ressources humaines en nombre et en qualité et de l'absence d'un statut devant encadrer et sécuriser le déroulement de leur carrière. C'est pourquoi, l'élaboration d'une loi déterminant le statut du personnel des collectivités territoriales se pose non seulement en termes d'exigence constitutionnelle, mais aussi et surtout en termes de nécessité

d'ordre pratique en ce sens qu'elle doit permettre d'asseoir des administrations locales capables de prendre en charge la gestion des affaires publiques locales.

C'est pourquoi, la mise en place d'un cadre adéquat devant permettre aux collectivités territoriales de disposer de personnel performant, dont elles ont nécessairement besoin pour mieux assurer les missions d'intérêt général à elles confiées, est apparue comme une nécessité absolue. Ce projet de loi adopté met surtout l'accent sur le recrutement, la rémunération, l'évaluation, les droits et les obligations et le régime disciplinaire.

● Seini Seydou Zakaria



Lors du vote de la loi

● Ouverture du Forum national sur le mariage des enfants à Maradi

Définir les actions à envisager pour y mettre fin

Le Forum national sur le mariage des enfants s'est ouvert hier matin à Maradi en présence du Médiateur de la République, Me Ali Sirfi Maïga, de la ministre de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Mme Elback Zeinabou Tari Bako, des autorités régionales, des Chefs traditionnels, ainsi que des partenaires qui assistent le Niger dans le domaine de la protection de l'enfant. Ce forum vise à renforcer la synergie d'actions entre "partenaires, communauté et Etat" pour agir efficacement dans l'élimination du mariage des enfants au Niger.

En intervenant à l'ouverture des travaux, la ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a souligné que la tenue de ce forum démontre à suffisance l'intérêt que les Institutions de la République, notamment la Médiation de la République accordent à la promotion et à la protection des droits de l'enfant. « Le souhait de mon département ministériel est qu'au cours de ce forum, il y ait des échanges

francs et constructifs sur les causes profondes du phénomène, ses conséquences sur les victimes, la communauté et les actions à envisager pour y mettre fin » a ajouté Mme Elback Zeinabou Tari Bako.

Le représentant des partenaires, a lui indiqué que ce forum national s'aligne aux efforts déjà déployés par le Médiateur de la République dans les actions de sensibilisation et d'engagement des communautés sur les conséquences



Photo de famille après l'ouverture du forum

du mariage des enfants d'une part, et, d'autre part à la validation par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant du Plan stratégique national pour mettre fin au mariage des en-

fants. Auparavant, le Médiateur de la République, Me Ali Sirfi Maïga a indiqué que le mariage des enfants bafoue les textes de la République, mais aussi les instruments juridiques régio-

naux et universels de protection et de promotion des droits humains auxquels à souscrit notre pays. (Lire, en page 11, l'intégralité de son discours de Maradi).

● Oumarou Moussa

● *Discours du Médiateur de la République à l'ouverture du forum national sur le mariage des enfants*
«Il nous faut un minimum de consensus et de compréhension en ce qui concerne l'encadrement juridique de la personnalité, plus précisément, l'encadrement juridique relatif à la scolarisation de la jeune fille», déclare Me Ali Sirfi Maïga

« **Mesdames et Messieurs, Distingués invités.**

Par la grâce de Dieu, le clément, le tout puissant, le miséricordieux, nous nous retrouvons aujourd'hui dans la belle cité de Maradi pour, dans une communion d'esprit et de cœur, apprécier un des sujets qui symbolise le malaise de notre société : le mariage des enfants. Ainsi, c'est avec un plaisir immense que mon institution, associée à d'autres structures, notamment le Ministère de la Promotion de la Femme et la protection de l'Enfant, le cadre MBTA, regroupant donc OXFAM, SCI et des Organisations de la Société Civile est fière d'organiser le forum national sur le mariage des enfants.

Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Parlons d'abord du mariage, qui est la principale institution sociale et ce, dans toutes les sphères de civilisations, dans toutes les religions, révélées ou non, depuis l'ère adamique. L'union par le lien du mariage est une prescription constante, universelle et perpétuelle. Le pouvoir moderne, guidé par cette réalité transcendante a pris la précaution de faire des aménagements constitutionnels. C'est ainsi que le constituant Nigérien de 2010 indique, à l'article 21 alinéa 1 de la constitution que, je cite : « Le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine.

Ils sont placés sous la protection de l'État... » (Fin de citation)

Le mariage est donc une bénédiction, certes bénéficiant de la protection divine, parce que d'inspiration religieuse, mais aussi à cause de cette onction divine, il est encadré par le pouvoir temporel, qui se doit de consacrer textuellement, sa sacralité. Si le mariage est sacré, les formes et modalités de son accomplissement doivent aussi correspondre à cette sacralité.

Pourquoi une telle affirmation? Le mariage est une union légitime entre l'homme et la femme et non entre l'homme et la fille. D'ailleurs, sur le plan religieux, il est exigé des conditions de fond et de forme, dont le consentement, mais aussi des indications comme l'aptitude physique, le discernement, la

maturité. C'est donc la question de l'âge du mariage, qui ne cesse de faire l'objet de controverses au sein de notre société et c'est cela le fondement du cadre qui nous réunit aujourd'hui à Maradi.

En somme, le mariage de la jeune fille avant une certaine maturité, quand bien même placé aussi sous la protection de l'Etat, puisqu'il s'agit avant tout d'un mariage, constitue en réalité le cauchemar des pouvoirs publics, qui se doivent de multiplier les cadres de plaidoyers permettant d'endiguer, avec droiture et sérénité, ce grand problème social.

Pourquoi le mariage de la jeune fille avant une certaine maturité est cauchemardesque pour l'Etat ? La réponse est qu'il ya des statistiques qui nous parlent et il prévaut des conséquences qui nous interpellent. En effet, le Niger est un pays qui détient le triste record mondial du plus grand taux de mariage des enfants au monde. Selon une étude de l'UNICEF datant de 2016, 75% de filles sont mariées avant leurs dix-huitième année, 28% d'entre elles sont même devenues épouses avant l'âge de 16 ans. Les taux les plus élevés sont observés dans la bande sud du pays, notamment à DIFFA (89%), à ZINDER (88/), à Maradi (87%), contre une moyenne sous régionale de l'Afrique subsaharienne qui est de 37%. D'autres études, produites par d'autres organismes, partenaires du Niger, comme l'UNFPA, OXFAM et WORLD VISION indiquent le même tableau alarmant.

Les causes de cette pratique sont multiples. Nous avons, entre autres : les normes sociales, qui confinent la femme dans un rôle d'épouse et de mère, dépendante d'un époux chef de famille, d'une part, et qui mettent fin de manière précoce à l'enfance des jeunes filles, en les privant de la période de transition que représente l'adolescence, avant l'entrée dans l'âge adulte, d'autre part ; le phénomène de la déscolarisation, qui résulte lui-même de l'insuffisance des services éducatifs ; l'ineffectivité de la législation nationale en ce qui concerne la protection de l'en-



Le Médiateur de la République (au centre) prononçant l'allocution d'ouverture

fance. Ce qui favorise la permanence de certaines croyances qui en principe doivent être révolues...

Autant les causes sont multiples, autant les conséquences sont innombrables : D'abord, sur le plan éducatif, le mariage précoce est une source de déscolarisation précoce, qui prive la société d'un mérite, celui d'avoir une femme instruite, éduquée, formée et diplômée, mais surtout une femme apte à contribuer intellectuellement et professionnellement au développement du pays ?

Ensuite, du point de vue de la santé, le mariage précoce peut, sans aucun doute, mettre à mal la santé de la reproduction. Enfin, d'autres conséquences désastreuses sur le plan économique, social et culturel.

En somme, Mesdames et Messieurs, Distingués invités, le mariage des enfants bafoue les textes de la République, mais aussi les instruments juridiques régionaux et universels de protection et de promotion des droits humains souscrits par notre pays. Le mariage des enfants est une atteinte flagrante du droit de l'enfant, qui doit donc être protégé contre les abus en tous genres. Il est essentiel de rappeler ici que le Niger est partie à la convention internationale sur le droit de l'enfant de septembre 1989 et la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de juillet 1990. Pour mettre en œuvre de façon efficace tous ces engagements internationaux, le Niger a adopté en 2013 un document cadre de protection de l'enfant.

Malheureusement, les mentalités sont souvent en déphasage avec les textes et c'est à juste titre que le Président de la Ré-

publique, Chef de l'Etat, son Excellence ISSOUFOU MAHAMADOU, avait fait un constat à l'occasion du forum des premières dames de la CEDEAO tenu à Niamey. Il disait, je cite : «...Ces attitudes et mentalités, malheureusement très généralisées dans nos sociétés africaines, ne sont pas compatibles avec les dispositions des conventions internationales sur la protection des enfants signées et ratifiées par nos Etats. Il nous faut donc procéder à une reconversion nécessaire des mentalités afin de percevoir désormais l'enfant comme il se doit, c'est adire une charge pour les parents car il faut assurer son éducation, sa protection et son insertion sociale. » (Fin de citation)

Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

La problématique est donc entière et il nous faudra travailler laborieusement pour aboutir, dans un temps raisonnable, sur des résultats permettant de sauver, pour toujours, la jeune fille, pour le bonheur de notre société, qui je le rappelle, est éprouvée par d'autres survivances qui retardent tout développement économique, sociale et culturel. Dans cet élan, il nous faut un minimum de consensus et de compréhension en ce qui concerne l'encadrement juridique de la personnalité, plus précisément, l'encadrement juridique relatif à la scolarisation de la jeune fille. Comme vous le savez, la loi y relative a fait l'objet de plusieurs débats et de plusieurs procédures législatives. Notre cadre doit permettre, à terme, de parachever ce chantier, sur lequel travaillent ardemment l'Etat et ses partenaires. C'est le lieu de saluer le travail

qu'accomplissent depuis plusieurs années tous les organismes impliqués, notamment les organismes du système des Nations Unies comme l'UNICEF, l'UNFPA, ou des ONG internationales comme le NDI, OXFAM, WORLD VISION, SAVE THE CHILDREN ET PLAN INTERNATIONAL NIGER. C'est aussi le lieu de saluer et d'encourager les leaders coutumiers et religieux qui ne cessent de sensibiliser leurs communautés sur le sens véritable de la famille et du mariage, notamment quand ils invitent ces dernières à ne pas marier n'importe comment et n'importe quand, leurs filles. Sans l'implication de ces derniers, l'éradication du mariage des enfants ne se fera pas.

En somme, Mesdames et Messieurs, Distingués invités, tous les plaidoyers possibles doivent être enclenchés pour permettre à nos jeunes filles, le plein épanouissement de leur personnalité, bien entendu, dans le respect des prescriptions religieuses. On sait certes combien sont grandes les contraintes, combien sont épais les préjugés et combien sont vivaces et tenaces les traditions qui s'enracinent dans l'histoire de nos peuples.

Mais sans renier notre substrat culturel, sans jurer avec nos coutumes religieuses et spirituelles les plus intimes, il nous faut agir, légiférer, orienter, conseiller, influencer sur les tendances lourdes. Il nous faut surtout lutter. C'est en cela que nous pouvons rendre effectives certaines prescriptions constitutionnelles, notamment l'article 17 de la constitution du 25 novembre 2010 qui dit, je cite : « Chacun a droit au libre développement de sa personnalité dans ses dimensions matérielle, intellectuelle, culturelle, artistique et religieuse, pourvu qu'il ne viole le droit d'autrui, ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel, la loi et les Bonnes mœurs ». C'est aussi en cela que nous pouvons jeter les jalons d'une société nigérienne prospère et débarrassée de toutes pratiques ou attitudes retardataires et néfastes. Sur ce, je déclare ouvert le forum Sur le mariage des enfants.

Je vous remercie. »



RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
FONDS COMMUN D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PDS
BP : 11 323 - NIAMEY - NIGER
TEL : (227) 20 72 69 60/20 72 27 82

Marchés Publics

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°09/2019/FOURN/MSP/FC-PDS REPRODUCTION DE SUPPORTS DE COLLECTE DE DONNÉES SNIS (CODE PAA 1.12.2.1)

1 Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru online le 17 septembre 2015 et dans le Sahel Quotidien N°8997 du 17 septembre et le Sahel Dimanche N°1658 du 02 octobre 2015 ainsi que dans le Plan de Passation des Marchés Publics 2016 du Ministère de la Santé Publique, transmis à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers par lettre N°0001/MSP/SG/DGR/DMP/DSP du 04/01/2019 et approuvé par lettre N°0042/MF/DGCM/EF/DER du 10/01/2019 et publié dans le Sahel quotidien N°9657 du 21/01/2019.

2 Le Gouvernement de la République du Niger a reçu des subventions de l'Agence Française pour le Développement (AFD), de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), de la Banque Mondiale, du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), de GAVI Alliance, du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de la Banque Mondiale sous forme de Fonds Commun d'appui à la mise en œuvre du Plan de Développement Sanitaire 2017-2021 en diverses monnaies et à l'intention d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer des paiements au titre du marché pour la reproduction de supports de collecte de données SNIS.

3 Le Ministère de la Santé Publique (MSP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la reproduction de supports de collecte de données SNIS en un lot unique et indivisible.

Le délai de livraison est de trois (3) mois à compter de la date de notification du Procès-Verbal de la validation des calculs fiscaux de la Direction Générale des Douanes (Commission Technique chargée d'examiner la validité des calculs fiscaux).

4 La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives de Passation des Marchés de fournitures, travaux et services autres que les services de consultants de janvier 2011.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du :

Ministère de la Santé Publique
Secrétariat Général
2^{ème} Etage, Bureau N°207-BP : 11 323 – Niamey, NIGER
Tel (227) 20 72 69 60-E-mail : rahamanps2@yahoo.fr
(avec en CC : mbelkissa@yahoo.fr, mariemounkaila2003@yahoo.fr)

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 15h00 à 17h00 et le vendredi de 8h à 12h30.

5 Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français contre un paiement d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75.000) francs CFA** (ou équivalent dans une monnaie librement convertible) en liquide ou en chèque certifié. Le Dossier d'Appel d'Offres est à retirer directement par le fournisseur auprès de l'acheteur ou il pourra sur demande être envoyé par courrier express et après paiement en avance des frais d'acquisition et d'expédition. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le mercredi 17 juillet 2019 à 9 heures 30 mn (heure locale = GMT+1)**.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas acceptée. Les offres arrivées en retard ne seront pas reçues. Les soumissions seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous, **le mercredi 17 juillet 2019 à 10 heures 30 mn (heure locale = GMT+1) dans la Salle de Réunion du Ministère de la Santé Publique.**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives de Passation des Marchés de fournitures, travaux et services autres que les services de consultants de janvier 2011.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de : **cinq millions (5 000 000) de FCFA (ou dans une monnaie librement convertible)**

NB: Toute caution de soumission issue de la Banque SONIBANK Niger n'est pas valable pour ce présent Dossier d'Appel d'Offres.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Ministère de la Santé Publique
Secrétariat Général
2^{ème} Etage, Bureau N°207-BP : 11 323 – Niamey, Niger
Tel (227) 20 72 69 60-E-mail : aranaoudf@gmail.com

Le Coordonnateur
Dr RANAOU ABACHE



RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
FONDS COMMUN D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PDS
BP 11 323 – NIAMEY – NIGER TEL. : (227) 20 72 69 60/20 72 27 82/ FAX : (227) 20 72 45 70



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN (E) SECRETAIRE POUR LA PASSATION DE MARCHES DU FONDS COMMUN D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PDS

Contexte et Justification

Le Gouvernement du Niger, dans sa stratégie de réduction de la pauvreté a élaboré un Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2017-2021. Conscient de la nécessité d'améliorer la gestion du secteur de la Santé pour rendre celui-ci plus apte à exécuter les missions qui sont les siennes dans la mise en œuvre du PDS, le Gouvernement s'est engagé à réformer le secteur de la Santé et a confié une telle mission au Ministère de la Santé Publique (MSP). L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de renforcer les capacités du secteur de la Santé et d'accroître la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques à travers la professionnalisation, la déconcentration et la décentralisation dans le secteur de la Santé. Pour l'exécution du Fonds Commun d'Appui à la mise en œuvre du PDS, le Gouvernement du Niger a sollicité et obtenu les appuis financiers de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), de GAVI Alliance, du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) dans le cadre d'une approche sectorielle (SWAp).

Le Ministère de la Santé Publique a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du crédit et du don pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat de recrutement d'un (e) Secrétaire pour le Service de la Passation de Marchés du Fonds Commun.

II. MISSION/TACHES /RESPONSABILITÉS :

Les tâches dévolues au poste seront notamment les suivantes :

a. Traitement de textes :

-Assurer la rédaction et ou le traitement des textes rédigés par les Spécialistes de la passation de Marchés (les correspondances administratives, les messages électroniques, les correspondances avec l'administration et divers autres organismes, les notes de services, les contrats, etc.)

b. Gestion du courrier :

-Réceptionner le courrier destiné au programme et enregistrer dans les registres appropriés les dispatcher aux destinataires ;
-Préparer la circulation du courrier ;

-Assurer la transmission du courrier, la diffusion correcte des notes de services circulaires etc.

Assurer l'archivage physique et électronique des dossiers de passation de marchés,

-Contribuer à la préparation des documents de passation de marchés lors des audits externes du programme,

-Archiver tous les documents officiels et correspondances et notes de services ;

-Assurer la sécurité et la confidentialité documentaire et informationnelle liée aux activités du Programme ;

-Tenir les différents registres d'enregistrement et de ventilation du courrier ;

-Organiser les réunions de travail en ce qui concerne l'ensemble des activités (vérification de la disponibilité des salles, préparation et duplication des documents de travail, envoi des convocations, relance des convocations par téléphone au besoin, etc.) ;

-Suivre la rédaction des procès-verbaux de réunions et classement de ceux-ci dans les dossiers en rapport avec les sujets traités ; au besoin relance des personnes devant rédiger les PV pour s'assurer de la trace des décisions ;

-Préparer les ordres de missions pour l'ensemble du personnel de la passation de marchés ;

-Classifier et archiver toute documentation en rapport avec les activités du programme ;

-Saisir et mettre en forme de tout document en tant que de besoin

-Gérer le standard téléphonique le cas échéant ;

-Encadrer le travail du personnel d'exécution (planton et chauffeurs) pour ce qui est de leur planning et de leur manière de servir ;

-Exécuter toutes tâches dans le cadre du travail telles que sollicitées par les Spécialistes en passation de marchés du Fonds Commun.

III. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

Les candidats intéressés doivent avoir :

-Un diplôme supérieur en secrétariat ou administration Publique (minimum Bac + 2) ;

-Une parfaite maîtrise des logiciels de base : Word, Excel, PowerPoint, Internet et si possible Access et autres outils de communication ;

-Une expérience professionnelle de deux (2) ans au minimum à un poste de secrétaire de direction dans une entreprise privée, dans un projet ou dans l'administration Publique;

-Avoir des notions en passations de marchés (élaboration de contrat, montage de Dossier d'Appel d'Offres etc.) pour les projets financés par la Banque Mondiale, Banque Africaine de développement et de l'Etat serait un atout.

IV. LIEU D'AFFECTATION ET DUREE DU CONTRAT.

Placé sous la responsabilité directe et la supervision des spécialistes en Passation de marchés du Fonds Commun, le (la) Secrétaire est localisé dans l'administration centrale du MSP à Niamey.

L'évaluation des performances de le (la) Secrétaire sera faite par l'Expert en Passation de Marchés.

V. DEPOT ET COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les Candidats intéressés doivent fournir leur Curriculum Vitae détaillé complet accompagné des copies légalisées des diplômes, attestations, etc. dans une seule enveloppe fermée et cachetée et portant la mention « **Candidature pour le recrutement d'un (e) secrétaire pour la passation de marchés du fonds commun d'appui à la mise en œuvre du PDS** ».

« **A n'ouvrir qu'en commission d'examen** » à l'adresse ci-dessous au plus tard **le mardi 09 juillet 2019 à 10 h30 (heure locale) :**

Ils peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous du **lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 15h00 à 17h00 et le vendredi de 8 h à 12 h 30 mn :**

Ministère de la Santé Publique
Secrétariat Général
Fonds Commun d'appui à la mise en œuvre du PDS
2^{ème} Etage, Bureau N°207-BP : 11 323 – Niamey, Niger
Tel : (227) 20 72 69 60.

NB : Tout dossier déposé ne sera pas retourné. Seuls les candidat (te)s répondant aux critères de sélection seront contactés pour passer un test écrit et oral.

Le Coordonnateur
Dr RANAOU ABACHE

République du Niger
Ministère de la Santé Publique
Direction Générale de la Santé Publique
Hôpital National Lamordé
Etablissement Public Administratif (EPA)



COMMUNIQUÉ

L'Administration de l'Hôpital National de Lamordé informe le public que des modifications sont portées à certaines opérations inscrites au plan prévisionnel des marchés publics de l'exercice budgétaire 2019. Il s'agit de :

-PPM initial paru au journal « Le Sahel » N°9659 du mercredi 23 Janvier 2019.
Pour l'opération N°30 **Lire mode** dit « **Demande de Renseignement et de Prix (DRP)** » au lieu de « demande de cotation (DC) ».

PPM additif n°1 paru au journal « Le Sahel Dimanche » N°1834 du vendredi 22 mars 2019.

Pour les opérations N°37 et 39 ; respectivement.

Lire mode dit « **Demande de cotation (DC)** » au lieu de « Demande de Renseignement et de Prix (DRP) » ; et

Lire mode dit « **Demande de Renseignement et de Prix (DRP)** » au lieu de « Demande de cotation (DC) » ;

Pour l'opération N°29 **Lire** objet du marché « **Achat de pièces de rechange pour matériel technique** » au lieu de « **Achat de pièces de détachées matériel technique biomédical** »

Le Directeur Général
Dr HALIDOU DAOUDA HAMADOU

unissons-nous
pour les enfants

AVIS D'APPEL D'OFFRES



LRF-2018-9141326 –Republication Etude CAP-Immunisation du
NIGER - Année 2019

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) au NIGER invite, par la présente, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs propositions d'offres de services sous pli fermé pour la prestation reprise en objet. Le dossier complet est disponible à la réception du bureau UNICEF-Niamey situé au 2, rue des Oasis à Niamey pendant les jours ouvrables de 8H00 à 17H30 ou à l'adresse email : nigerbid@unicef.org. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert aux Cabinets ou institutions spécialisées dans la réalisation des études, des évaluations des enquêtes et collecte des données pouvant justifier d'une expérience dans le domaine. Les offres, (1 ORIGINAL et 1COPIE) et sous

pli cacheté, devront être déposées à la Réception du Bureau de L'UNICEF à Niamey à l'adresse indiquée ci-haut ou par courrier électronique à l'adresse suivante : nigerbid@unicef.org

Les offres devront parvenir à l'UNICEF avant le jeudi 13 juin 2019 à 10h00 (heure de Niamey).

L'ouverture aura lieu le même jeudi 13 juin 2019 à 10h30 en présence des soumissionnaires qui désirent y assister dans les locaux du Bureau Unicef-Niamey. Toute demande d'information ou de clarification au document d'appel d'offres peut être obtenue à l'adresse suivante : nigerbid@unicef.org .



NIGER-LAIT SA
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital social de 508.860 000 de Francs CFA
Siège social : Route Kalmaharo, Zone Industrielle
BP. : 13.324 Niamey - Niger/ RCCM-NI-NIA-2013-M-2347

AVIS DE CONVOCATION

Le Président du Conseil d'Administration de la société **NIGER-LAIT S.A.** a l'honneur d'informer Mesdames et Messieurs les actionnaires de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 26 juin 2019 à 11 h 00**, au Grand Hôtel de Niamey en vue de débattre sur l'ordre du jour suivant :

- 1).Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- 2).Rapports (Général et Spécial) du Commissaire aux comptes ;
- 3).Examen et approbation des comptes de l'exercice 2018 ;
- 4).Quitus aux Administrateurs ;
- 5).Quitus au Commissaire aux Comptes
- 6).Renouvellement du mandat de la liste unique des administrateurs ;
- 7).Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Tous les documents sont disponibles au siège de la société sis à la zone industrielle, route de Kalmaharo.

NB : A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée vous pouvez donner procuration.



PASAM 4 : Projet d'Appel à la Sécurité Alimentaire des Ménages (phase 4)



Avis de PREQ N°001/2019/PASAM4/Karkara

1. Le présent Avis d'Appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de Passation de Marchés 2018-2019 approuvé par l'Agence Française de Développement (AFD).
2. Le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire des Ménages phase 4 (PASAM 4) émet le présent Dossier de pré-qualification à l'intention des candidats qui souhaitent soumettre une offre en vue de la réalisation des travaux de fonçage de cinq (05) forages mayen équipés des pompes solaire, réservoir, bassins réseau de distribution dans les Départements de Gouré, Goudoumaria et Mainé-Soroa.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert précédé d'une pré-qualification tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 41 sous-sections I paragraphe II et ouvert à tous les candidats éligibles et pré-qualifiés.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du projet PASAM 4 et prendre connaissance des documents de pré-qualification à l'adresse mentionnée ci-après : **bureau PASAM 4 sis à Gouré du lundi au jeudi de 09heures à 16h00 à**

Gouré.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter et retirer gratuitement le dossier de pré-qualification à l'adresse mentionnée ci-après **bureau PASAM 4 sis à Gouré du lundi au jeudi de 09heures à 16h00 à Gouré.**
6. Les candidatures devront être soumises à l'adresse ci-après **bureau PASAM 4 sis à Gouré** au plus tard le **28/06/2019 à 13h00 mn** Les candidatures remises en retard ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur candidature pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des candidatures.
8. Les candidatures seront ouvertes en présence des candidats ou représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **29/06/2019 10h30 mn** à l'adresse suivante : **bureau PASAM 4 sis à Gouré.** La liste de candidats présélectionnés sera communiquée au plus tard quinze (25) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures.

Le Secrétaire Exécutif



World Food Programme

Programme Alimentaire Mondial

Programa Mundial de Alimentos

برنامج الأغذية العالمي

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) souhaite procéder au **référencement** de **fournisseurs** dans toutes les régions du Niger pour les domaines de communication suivants :

- Conception graphique
- Travaux d'impression
- Production photo, vidéo
- Organisation d'événements, sonorisation
- Production d'articles de communication (T Shirts, Casquettes, Clés USB...)
- Production de supports de communication (Kakémonos, banderoles, panneaux...)
- Conseil et formation en communication

-Les sociétés intéressées peuvent retirer le dossier de référencement à la réception du Programme Alimentaire Mondiale (PAM) situé à 188, Rue Y.N. 12, avenue Djermakoye, Quartier Yantala, Commune 1. BP : 10 113 Niamey, Niger, Téléphone Section Achats : 91 20 84 35 ou aux représentations du PAM dans les régions (Diffa, Zinder, Maradi, Agadez et Tahoua).

Le dossier de référencement peut aussi s'obtenir en adressant un message à l'adresse mail suivante

Les dossiers composés du questionnaire accompagné des copies conformes des pièces administratives listées, devront être retournés au PAM par mail ou par courrier **avant le 22 juin 2019.**

Marchés Publics

République du Niger
Société nigérienne d'électricité
Projet d'expansion de l'accès à l'électricité Niger

Rectificatif

Avis d'Appel d'Offres National N°13/NELACEP/2019
Travaux de branchements au réseau électrique

Lire : Les offres, exprimées en HT et TTC, rédigées en français devront être soumises en quatre (04) exemplaires (un original et trois (03) copies) à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 4 juillet 2019 à 9 heures** au lieu de **20 juin 2019 à 9 heures.**

Le reste sans changement.



giz

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

PRESELECTION D'ENTREPRISES (ETS) DE CONSTRUCTION HYDRAULIQUE Mini-AEP simple avec forage de profondeur moyenne pouvant aller à 250 m

1. Contexte

Cofinancé par le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union Européenne et le Ministère de la Coopération Économique et du Développement de la République Fédérale Allemande, le programme « Améliorer la Gestion des Défis Migratoires au Niger » prévoit la réalisation de plusieurs infrastructures dans la période de 07/2018 à 09/2020. Le programme est mis en œuvre par la GIZ.

2. Objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt

La GIZ invite toutes les entreprises de construction hydraulique ayant une expérience démontrée dans le domaine de la réalisation de mini-AEP simple avec forage de profondeur moyenne jusqu'à 250 m pouvant répondre intégralement aux conditions requises ci-dessous à poser leur candidature pour être insérées dans des listes restreintes d'entreprise de construction hydraulique à inviter aux appels d'offres de la GIZ/ProGEM qui seront lancés au fur et à mesure durant la durée du programme.

3. Ouvrages à réaliser: Les ouvrages à réaliser dans le contexte du ProGEM sont de plusieurs types, à titre indicatif ceux-ci comprennent la réhabilitation ou la construction d'infrastructures hydrauliques, notamment les mini-AEP simple y compris des forages de profondeurs moyennes pouvant aller jusqu'à 250 m. Elles seront réalisées dans les régions Agadez, Tahoua et Zinder.

4. Procédure de sélection: Le processus de présélection se fera en deux phases :

Phase 1 - Dans un premier temps, tous les dossiers à manifestation d'intérêt des ETS complets et enregistrés conformément aux règles et aux lois du Niger et ayant une expérience démontrée seront examinés selon les critères de l'article 6. Cela donnera lieu à l'inclusion dans une liste longue ou le cas contraire à l'exclusion de ladite liste.

Phase 2 - Dans un deuxième temps, les ETS retenues dans la phase 1 seront visitées par le personnel qualifié de la GIZ afin de vérifier la documentation fournie. Sur la base des critères énumérés ci-dessous et après les visites et la vérification des références, les ETS seront classées dans une liste longue. Ensuite, des listes restreintes pour les régions Agadez, Tahoua et Zinder et pour le niveau national seront établies. Facteur déterminant pour l'affiliation aux listes sera le lieu du siège social de l'ETS. Les listes restreintes sont limitées à un maximum de 6 ETS.

5. Contenu du Dossier de manifestation d'intérêt

Sont admises à participer à cet appel à expression d'intérêt, les ETS nigériennes se conformant au « Décret No 89-117/PSCSON/MTP/H du 08/12/89 Article 3, portant réglementation de la profession d'entrepreneur du bâtiment-travaux publics et hydraulique », émis par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadastre, Direction de la Construction et de l'Architecture, Service Central Contrôle des Marchés.

Les entreprises manifestant leur expression d'intérêt sont tenues à inclure obligatoirement dans leur demande les documents et les références techniques énumérés ci-après.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Un certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- Un certificat d'immatriculation fiscal (NIF) ;
- Un agrément option « hydraulique » ;
- Une attestation de régularité fiscale ;
- Une attestation de non faillite, non liquidation de biens, non cessation de paiements délivrée par les juridictions compétentes et datant de moins de six mois ;
- Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'Agence de Régulation des marchés datant de moins de six mois ;
- Une attestation d'inscription à la CNSS ;
- Une attestation de solvabilité bancaire ;
- Des attestations de chiffres d'affaires annuelles de l'ETS.

DOCUMENTS TECHNIQUES

- Liste du personnel employé à titre permanent (y compris CV, copie légalisée du diplôme et l'attestation de disponibilité dûment signée par l'intéressé et légalisée) ;
- Liste de l'équipement technique ;
- Liste des projets de référence achevés au cours des cinq dernières années ;
- Liste des projets de référence en cours d'exécution.

Les entreprises manifestant leur expression d'intérêt sont tenues à :

- Remplir en toutes ses parties le formulaire ci-joint « Annexe A10 » ;
- Déclarer à quelle catégorie parmi les catégories du N° 2 au N° 4 telles que énumérées au Décret cité ci-dessus l'entreprise appartient.

Tous les documents énumérés ci-dessus sont à produire

obligatoirement. La non soumission d'un seul document ou la soumission d'un document expiré constitue un critère de rejet du dossier.

6. Critères de sélection

- Le chiffre d'affaires annuelle de l'ETS pendant les cinq dernières années est d'au moins de FCFA 150 millions par an ;
- L'ETS dispose d'une expérience avérée d'un minimum de 5 ans dans le domaine d'hydraulique, avec au moins 3 chantiers par an ;
- L'ETS dispose d'une expérience avérée dans la réalisation de forage moyen pouvant aller à 250m de profondeur, avec au moins 5 forages réalisés de profondeur de 100 à 250m dans les régions de Tahoua, Agadez et Zinder pendant les cinq dernières années ;
- L'ETS dispose d'un bureau avec un espace/dépôt de l'équipement ;
- L'ETS dispose au minimum les équipements techniques suivants : un (1) atelier de forage ; une (1) sondeuses ; un (1) camion porteur ; une (1) citerne ; un (1) compresseur ; un (1) servicing ; un (1) plateau grue ; deux (2) bétonnières ; deux (2) vibreurs ; un (1) groupe électrogène ; un (1) poste à souder ; une (1) moto pompe ;
- Le personnel de l'ETS employé à titre permanent se compose au minimum de :
 - un directeur des travaux : ingénieur hydraulicien ou hydrogéologue ayant 10 ans d'expérience minimum dans le domaine hydraulique et avoir effectué au moins une mission de ce genre ;
 - un chef de chantier : technicien supérieur en hydraulique ayant au moins 5 ans d'expérience minimum dont trois (3) ans en tant que chef de chantier ;
 - un foreur : chef d'équipe forage ayant au moins 7 ans d'expérience ;
 - un topographe : topographe ayant au moins cinq ans d'expérience.

À noter :

La soumission de l'expression d'intérêt ne donne pas le droit d'être incluse dans la liste restreinte. La présélection des entreprises est la prérogative exclusive de la GIZ et sera effectuée suivant les qualifications et compétences démontrées par les entreprises posant leur candidature.

La GIZ invite toutes les entreprises ne pouvant pas fournir les documents ci-dessus énumérés et remplir le formulaire qui suit dans son intégralité de s'abstenir à déposer leur candidature à cette présélection.

Les dossiers doivent être déposés en deux copies au plus tard le 17.06.2019 à 16h30 avec la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PRESELECTION D'ENTREPRISES DE CONSTRUCTION HYDRAULIQUE (Mini AEP simple) Attention Mme Berthe NEGLO – à ne pas ouvrir par le service courrier.»

A l'adresse suivante : BUREAU GIZ NIAMEY – 36, AVENUE DE L'AFRIQUE (FACE AU COMMISSARIAT CENTRAL).



giz

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

PRESELECTION D'ENTREPRISES (ETS) DE CONSTRUCTION HYDRAULIQUE Mini-AEP multi-villages avec forage profond supérieur à 600 m

1. Contexte

Cofinancé par le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union Européenne et le Ministère de la Coopération Économique et du Développement de la République Fédérale Allemande, le programme « Améliorer la Gestion des Défis Migratoires au Niger » prévoit la réalisation de plusieurs infrastructures dans la période de 07/2018 à 09/2020. Le programme est mis en œuvre par la GIZ.

2. Objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt

La GIZ invite toutes les entreprises de construction hydraulique ayant une expérience démontrée dans le domaine de la réalisation de mini-AEP multi-villages avec forage de profondeur supérieur à 600 m pouvant répondre intégralement aux conditions requises ci-dessous à poser leur candidature pour être insérées dans des listes restreintes d'entreprise de construction hydraulique à inviter aux appels d'offres de la GIZ/ProGEM qui seront lancés au fur et à mesure durant la durée du programme.

3. Ouvrages à réaliser

Les ouvrages à réaliser dans le contexte du ProGEM sont de plusieurs types, à titre indicatif ceux-ci comprennent la réhabilitation ou la construction d'infrastructures hydrauliques, notamment les mini-AEP multi-villages y compris des forages de grandes profondeurs (pouvant aller jusqu'à 600 m). Elles seront réalisées dans les régions Agadez, Tahoua et Zinder.

4. Procédure de sélection

Le processus de présélection se fera en deux phases :

Phase 1 - Dans un premier temps, tous les dossiers à manifestation d'intérêt des ETS complets et enregistrés conformément aux règles et aux lois du Niger et ayant une expérience démontrée seront examinés selon les critères de l'article 6. Cela donnera lieu à l'inclusion dans une liste longue ou le cas contraire à l'exclusion de ladite liste.

Phase 2 - Dans un deuxième temps, les ETS retenues dans la phase 1 seront visitées par le personnel qualifié de la GIZ afin de vérifier la documentation fournie. Sur la base des critères énumérés ci-dessous et après les visites et la vérification des références, les ETS seront classés dans une liste restreinte. Cette liste restreinte est limitée à un maximum de 6 ETS.

5. Contenu du Dossier de manifestation d'intérêt

Sont admises à participer à cet appel à expression d'intérêt, les ETS

nigériennes se conformant au « Décret No 89-117/PSCSON/MTP/H du 08/12/89 Article 3, portant réglementation de la profession d'entrepreneur du bâtiment-travaux publics et hydraulique », émis par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadastre, Direction de la Construction et de l'Architecture, Service Central Contrôle des Marchés. Les entreprises manifestant leur expression d'intérêt sont tenues à inclure obligatoirement dans leur demande les documents et les références techniques énumérés ci-après.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Un certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- Un certificat d'immatriculation fiscal (NIF) ;
- Un agrément option « hydraulique » ;
- Une attestation de régularité fiscale ;
- Une attestation de non faillite, non liquidation de biens, non cessation de paiements délivrée par les juridictions compétentes et datant de moins de six mois ;
- Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'Agence de Régulation des marchés datant de moins de six mois ;
- Une attestation d'inscription à la CNSS ;
- Une attestation de solvabilité bancaire ;
- Des attestations de chiffres d'affaires annuelles de l'ETS.

DOCUMENTS TECHNIQUES

- Liste du personnel employé à titre permanent (y compris CV, copie légalisée du diplôme et l'attestation de disponibilité dûment signée par l'intéressé et légalisée) ;
- Liste de l'équipement technique ;
- Liste des projets de référence achevés au cours des cinq dernières années ;
- Liste des projets de référence en cours d'exécution.

Les entreprises manifestant leur expression d'intérêt sont tenues à :

- Remplir en toutes ses parties le formulaire ci-joint « Annexe A10 » ;
- Déclarer à quelle catégorie parmi les catégories du N° 2 au N° 4 telles que énumérées au Décret cité ci-dessus l'entreprise appartient.

Tous les documents énumérés ci-dessus sont à produire obligatoirement. La non soumission d'un seul document ou la soumission d'un document expiré constitue un critère de rejet du dossier.

6. Critères de sélection

- Le chiffre d'affaires annuelle de l'ETS pendant les cinq dernières années est d'au moins de FCFA 500 millions par an ;
- L'ETS dispose d'une expérience avérée d'un minimum de 5 ans dans le domaine d'hydraulique, avec au moins 5 chantiers par an ;
- L'ETS dispose d'une expérience avérée dans la réalisation de forage supérieur à 600m de profondeur, avec au moins 5 forages réalisés à succès de profondeur supérieur à 600 m dans les régions de Tahoua, Agadez et Zinder pendant les cinq dernières années ;
- L'ETS dispose d'un bureau avec un espace/dépôt de l'équipement
- L'ETS dispose deux (2) ateliers de forage profond afin de travailler sur des sites différents dans une même période ;
- L'ETS dispose au minimum les équipements techniques suivants : trois (3) sondeuses ; trois (3) camions porteur ; trois (3) citernes ; trois (3) compresseurs ; trois (3) semi-remorque ; trois (3) servicing ; trois (3) plateaux grue ; trois (3) bétonnières ; trois (3) vibreur ; trois (3) groupe électrogènes ; trois (3) poste à souder ; trois (3) moto pompes.
- Le personnel de l'ETS employé à titre permanent se compose au minimum de :

- un directeur des travaux : ingénieur hydraulicien ou hydrogéologue ayant dix ans d'expérience minimum dans le domaine hydraulique et avoir effectué au moins une mission de ce genre ;
- un chef de chantier : technicien supérieur en hydraulique ayant au moins dix ans d'expérience minimum dont cinq (5) ans en tant que chef de chantier ;
- un foreur : chef d'équipe forage ayant au moins dix ans d'expérience ;
- un topographe : topographe ayant au moins cinq ans d'expérience.

À noter :

La soumission de l'expression d'intérêt ne donne pas le droit d'être incluse dans la liste restreinte. La présélection des entreprises est la prérogative exclusive de la GIZ et sera effectuée suivant les qualifications et compétences démontrées par les entreprises posant leur candidature.

La GIZ invite toutes les entreprises ne pouvant pas fournir les documents ci-dessus énumérés et remplir le formulaire qui suit dans son intégralité de s'abstenir à déposer leur candidature à cette présélection.

Les dossiers doivent être déposés en deux copies au plus tard le 17.06.2019 à 16h30 avec la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PRESELECTION D'ENTREPRISES DE CONSTRUCTION HYDRAULIQUE (Forage profond) Attention Mme Berthe NEGLO – à ne pas ouvrir par le service courrier.» A l'adresse suivante : BUREAU GIZ NIAMEY – 36, AVENUE DE L'AFRIQUE (FACE AU COMMISSARIAT CENTRAL).

République du Niger
Cabinet du Premier Ministre
Projet Filets Sociaux



Unité de Gestion Technique
B.P : 893 – Tél : 20.72.68.31/20.35.19.34
E-mail : cfs_ugt@yahoo.fr

Synthèse de l'Évaluation du Dossier d'Appel d'Offres National N°1/19/PFS/CAB/PM

Synthèse de l'Évaluation du Dossier d'Appel d'Offres National N°1/19/PFS/CAB/PM relatif à la Fourniture de seize (16) Motos aux Agents de terrain dans le cadre de la Mise en Œuvre des Sous-composantes 2.1 Promotion du Changement Social et Comportemental et 2.2 Autonomisation des Femmes et des Adolescentes du Projet d'Appui à la Population et la Santé

N°	Identification du Soumissionnaire			Prix de l'offre (lu publiquement) ¹		Résultats de l'évaluation
	a) Nom	b) Ville/Etat ou province	c) Pays	d) Monnaie (s)	e) Montant(s) ou %	
1	Entreprise HAMZA AMADOU MAINASSARA	BP 11 002 Niamey	Niger	FCFA	Soumission : Onze millions neuf cent mille (11 900 000) F CFA TTC. Délai de livraison : 45 jours Validité offre : 120 jours Une caution de soumission N°2152/A.M/RO/DCRE/SCE CREDIT du 30/04/2019 délivrée par Sonibank d'un montant de trois cent cinquante mille (350 000) FCFA valable jusqu'au 28 ^{ème} jour après l'expiration de l'offre.	Adjudicataire provisoire pour un montant de Onze millions neuf cent Mille (11 900 000) F CFA pour un délai de livraison de quarante cinq (45) jours à compter de la date de réception du marché approuvé.

Le Coordonnateur National
Moussa BOUDA

UNION ECONOMIQUE
ET MONÉTAIRE OUEST
AFRICAINNE

LA COMMISSION

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 06/2019/AO/COM/UEMOA



1. Le présent Appel d'Offres Ouvert a pour objet la conception et l'impression de calendrier mural à feuillets, calendrier de table, bloc- notes, agendas officiel et VIP de l'UEMOA en deux lots:

-Lot 1 : conception et production de calendrier mural à feuillets, de calendrier de table, de bloc- note;

-Lot 2 : agenda officiel et VIP

2. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine invite, par le présent Appel d'Offres Ouvert, les soumissionnaires à présenter leur offre sous pli fermé avec l'intitulé « **conception et production de calendrier mural à feuillets, calendrier de table, bloc- note, agenda officiel et VIP de l'UEMOA** ».

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les sociétés spécialisées dans le domaine et ayant les capacités techniques requises pour la conception et la production de calendrier mural à feuillets, calendrier de table, bloc- note, agenda officiel et VIP, objet du présent Appel d'Offres.

Les soumissionnaires peuvent faire des offres pour un lot ou plusieurs des lots. Au cas où ils soumissionnent pour plusieurs des lots ils devront faire des propositions distinctes par lot.

Pour être qualifiés, le soumissionnaire devra remplir les critères suivants:

•Fournir la preuve écrite que son chiffre d'affaires annuel moyen pour les trois (03) dernières années, équivaut au moins à 1,5 fois le montant de son offre.

•Avoir exécuté au cours des cinq (05) dernières années au moins deux (02) marchés de nature et de taille similaires;

•Fournir un échantillon physique pour chacun des articles à réaliser. Pour les échantillons, le contenu et le logo UEMOA ne sont pas obligatoires.

Le soumissionnaire ne pourra se voir attribuer le marché que s'il remplit tous les critères de qualification énumérés ci-dessus.

Les soumissionnaires joindront à leur offre les pièces administratives suivantes:

• un document attestant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucune des situations suivantes: faillite, suspension de paiement, et établis conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays de la société datant de moins de trois (03) mois;

• une attestation originale ou certifiée conforme, justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc jusqu'au dernier terme échu à la date de dépôt des offres;

• une attestation originale ou certifiée conforme de la Sécurité Sociale prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres;

• une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du soumissionnaire.

La non-production d'une pièce administrative ou sa non validité conduit à l'élimination de l'offre du soumissionnaire. Le soumissionnaire joindra en outre à l'offre la quittance d'achat du dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la Commission de l'UEMOA à l'adresse ci-dessous:

La Commission de l'UEMOA,
380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 B.P. 543 - OUAGADOUGOU 01 (Burkina Faso)
Département des Services Administratifs et Financiers
Personnes à contacter:

• **Monsieur Michel SIMPORE**- Tél. : +226 2531 8873 poste 8772 - Email: msimpore@uemoa.int

• **Madame Aminata MBODJ** -Tel: +226 25 31 88 73 poste 87 70 Email: amobj@uemoa.int

6. Le Dossier d'Appel d'Offres ouvert pourra être acheté par les candidats précités, au service mentionné ci-dessus et

moyennant le paiement en espèces d'un montant non remboursable de vingt mille (20000) francs CFA à partir du mardi 04 juin 2019.

Direction du Secrétariat, de la Documentation et des Archives De la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine 380, Avenue Professeur KI-ZERBO 01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél (226) 25 31 8873 à 76 Poste 8714 Fax: (226) 25 31 88 72
Email: commission@uemoa.int

NB : Les soumissionnaires installés hors du Burkina Faso pourront acquérir le dossier auprès des Bureaux de Représentation de la Commission de l'UEMOA.

7. Toutes les offres doivent parvenir au service courrier de la Commission de l'UEMOA au nom du Président de la Commission de l'UEMOA **au plus tard le vendredi 05 juillet 2019 à 14 heures.**

8. Les échantillons seront remis à la Commission de dépouillement, le jour de l'ouverture des plis. Les offres parvenues après expiration de ce délai ne sont pas recevables.

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture munis d'un mandat de leur société, **le 05 juillet 2019 à 14 heures 30rnn**, heure locale au siège de la Commission à Ouagadougou; ceux qui ne sont pas munis de mandats ne seront pas acceptés.

10. La Commission de l'UEMOA se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent Appel d'Offres ou de ne donner aucune suite à tout ou partie dudit Appel d'Offres.

Pour le Commissaire chargé du Département
des Services Administratifs et Financiers
et par délégation
Le Directeur de Cabinet pi
Komi K. L. KADJAKA

● Mali**Au moins 95 tués dans un village du centre du pays**

Le Mali est une nouvelle fois concerné par un massacre. Au moins 95 habitants du village dogon de Sobane-Kou, dans le centre du pays, ont été tués dans la nuit de dimanche à ce lundi par des hommes armés.

Depuis l'apparition en 2015 dans le centre du Mali du groupe djihadiste du prédateur Amadou Koufa, recrutant prioritairement parmi les Peuls, traditionnellement éleveurs, les affrontements se multiplient entre cette communauté et les ethnies bambara et dogon, pratiquant essentiellement l'agriculture. Ces derniers ont créé leurs « groupes d'autodéfense ».

« Nous avons pour le moment 95

civils tués. Les corps sont calcinés. Nous continuons de chercher des corps », a déclaré, sous le couvert de l'anonymat, un élu de la commune de Koundou, où se situe le village meurtri. « Selon les civils, ce sont des hommes armés qui sont venus tirer, piller et brûler. C'est un village de 300 habitants. C'est vraiment la désolation », a ajouté cette source. « C'est un village dogon qui a été quasiment rasé », a pour sa part indiqué une

source sécuritaire malienne. « Nous sommes sur le terrain avec des élus. Nous avons déjà compté 95 civils tués », a-t-elle ajouté.

Des zones hors de contrôle

Le Nord du Mali est tombé, en mars-avril 2012, sous la coupe de groupes djihadistes, en grande partie dispersés par une intervention militaire lancée en janvier 2013 à l'initiative de la France, qui se poursuit. Mais des zones entières échappent au contrôle des forces maliennes, françaises et de l'ONU (Organisation des Nations unies), malgré la signature, en 2015, d'un accord de paix censé

isoler définitivement les djihadistes, dont l'application accumule les retards.

Depuis 2015, ces violences se sont propagées du nord au centre du pays, voire parfois au Sud. Elles se concentrent surtout dans le centre, se mêlant très souvent à des conflits intercommunautaires, un phénomène que connaissent également le Burkina Faso et le Niger voisins. Elles ont culminé le 23 mars avec le massacre à Ogossagou, près de la frontière burkinabè, de quelque 160 villageois peuls par des membres présumés de groupes de chasseurs dogons.

Depuis janvier 2018, la division

des droits de l'homme et de la protection de la Mission de l'ONU au Mali (Minusma) a documenté 91 violations des droits de l'homme. Elles ont été commises par des chasseurs traditionnels contre des membres civils de la population peule, dans les régions de Mopti et de Ségou, ayant fait au moins 488 morts et 110 blessés. Inversement, des groupes armés d'autodéfense de la communauté peule ont commis 67 violations des droits de l'homme contre la population civile de la région de Mopti dans la même période, ayant causé 63 morts et 19 blessés.

(Le Parisien avec AFP)

● Nigeria**Au moins 43 morts dans des attaques de bandits dans le Nord**

Au moins 43 personnes ont été tuées dans plusieurs attaques contre des villages de l'Etat de Sokoto, dans le nord du Nigeria, perpétrées au cours du weekend par des bandits, des groupes armés qui sèment la terreur dans les campagnes, ont rapporté lundi des sources policières et locales.

Ces sources ont évoqué une première vague d'attaques contre quatre villages à une cinquantaine de kilomètres de Sokoto, capitale de l'Etat du même nom, dans la nuit de samedi à dimanche, ayant fait 25 morts. Une autre vague d'attaques, plus au nord dans le même Etat, a fait 18 morts. Dans la première attaque, des hommes armés sont arrivés dans des villages du district de Rabah,

ouvrant le feu sur les habitants avant de voler des têtes de bétail. "25 personnes ont été tuées et beaucoup d'animaux du cheptel ont été dérobés par les assaillants", a rapporté à l'AFP le représentant de la police locale, Ibrahim Kaoje, affirmant que quatre suspects ont été interpellés. Parallèlement, un groupe de bandits a mené un raid sur le village de Satiru, à la frontière entre le Nigeria et le Niger, faisant 18

morts. "Nous avons perdu 18 personnes", a expliqué un habitant, Umeh Na-Ta'ala. "Ils ont ouvert le feu au hasard", a précisé un autre témoin, Abdullahi Dantani.

Le président Muhammadu Buhari a condamné ces attaques lundi matin, se disant "choqué" et "attristé" par "la mort massive de gens dans les attaques de banditisme qui ont eu lieu samedi dans l'Etat de Sokoto." "Le président Buhari condamne tout acte de violence et de terrorisme contre les Nigériens innocents", a-t-il déclaré dans un communiqué.

Les Etats de Zamfara, Sokoto, Katsina et Kaduna, au nord d'Abuja, la capitale fédérale, sont le théâtre d'attaques similaires

depuis quelques mois.

Dans un communiqué lundi, Human Rights Watch a indiqué qu'"au moins 262 personnes avaient été tuées par des bandits" depuis le début de l'année, rien que dans l'Etat du Zamfara. "Le gouvernement a déployé 1.000 soldats dans l'Etat en réponse", ajoute l'ONG, mais "peu de responsables des violences ont été arrêtés". Ces gangs criminels, qui ne se revendiquent d'aucune idéologie, mènent régulièrement des raids dans les villages, volant du bétail, brûlant des maisons, pillant de la nourriture et procédant à des enlèvements contre des rançons.

Les communautés rurales ont

formé des milices d'autodéfense pour pallier le manque de policiers ou de militaires dans ces zones difficiles d'accès. Mais ces forces d'autodéfense sont elles-mêmes accusées d'exécutions extrajudiciaires de bandits présumés, ce qui exacerbe les violences.

Le vaste Nigeria est confronté à de multiples défis en matière de sécurité, notamment les attaques du groupe jihadiste Boko Haram et les affrontements intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs qui se disputent les terres dans un pays à la démographie galopante.

(AFP)

Nigeria : 6 000 postes d'enseignants à pourvoir dans l'Etat de Borno sur fond d'insurrection de Boko Haram

Environ 6 000 enseignants supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'éducation dans l'Etat de Borno, dans le nord-est du Nigeria, a déclaré dimanche un responsable local.

"Le gouvernement veut établir des écoles de haut niveau dans un environnement approprié, mais nos enseignants manquent de motivation", a indiqué à Maiduguri, la capitale de l'Etat, le président du Syndicat nigé-

rian des enseignants Jibril Muhammed. "Je pense sincèrement qu'avec les motivations nécessaires pour nos enseignants, les problèmes du secteur de l'éducation seront résolus." Il s'est exprimé ainsi alors que 40 grands établissements scolaires ont été construits par le gouvernement pour offrir une éducation à 53 000 enfants rendus orphelins par l'insurrection de Boko Haram dans l'Etat de Borno.

(Xinhua)

● Burkina Faso**Vers une actualisation du code pénal pour lutter contre le terrorisme de manière plus efficace**

Confronté à la montée de l'insécurité, notamment le terrorisme, le gouvernement burkinabè a annoncé la relecture prochaine de son code pénal pour mieux lutter contre le phénomène, a-t-on appris vendredi, de source officielle.

"Ce projet de loi vise à actualiser le Code pénal burkinabè en vue de renforcer la lutte contre le grand banditisme, de renforcer les moyens d'action des forces de défense et de sécurité contre certaines publications qui peuvent être de nature à saper l'efficacité de leurs interventions ou de leurs opérations et de protéger l'honneur et la dignité des victimes de certains crimes et délits", peut-on lire dans un rapport du gouvernement de jeudi.

Selon le porte-parole du gouvernement, Rémis Dandjinou, le nouveau code doit permettre d'avoir un minimum de quiétude pour le travail des Forces de dé-

fense et de sécurité (FDS). "On a vu par exemple des scènes de crimes terroristes publiées sur les réseaux sociaux", a-t-il souligné.

Le Burkina Faso est confronté depuis 2015 à une recrudescence d'attaques terroristes, qui ont fait plus de 300 morts et des milliers de déplacés. La capitale Ouagadougou a été frappée trois fois en moins de deux ans. Depuis le début de l'année, l'armée a multiplié les opérations antiterroristes, notamment dans le nord et l'est du pays. Quatorze provinces sur les 45 que compte le Burkina Faso sont sous l'état d'urgence depuis fin décembre 2018.

(Xinhua)



République du Niger
Présidence de la république
Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
Secrétariat National Permanent

Report de date d'ouverture des plis

La date d'ouverture des plis relatifs au recrutement des Cabinets et / ou Institutions techniques de recherche, prévue le 07 juin 2019 à 10h **est reportée au vendredi 14 juin 2019 à 10h.**

**Le Secrétaire National Permanent
Hamzata IDRISSE**



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Capital Social : 3 388 000 000 FCFA – RCCM CI-ABJ-1997-8-231428
Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3902 Abidjan 01
Tel : (225) 20 32 55 85 / 20 32 55 88 Fax : (225) 20 32 65 84 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES EXERCICE 2018/ Lomé, 20 juin 2019

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le **Judi 20 juin 2019 à 9 heures à la Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, à Lomé (TOGO)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. Rapports Général et Spécial des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
3. Approbation des états financiers de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
4. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion et décharge aux Commissaires Aux Comptes pour l'exécution de leur mandat,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2018,
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur,
7. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration,
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la réduction de capital suite au retrait de l'agrément de la Citicorp Securities West Africa en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) intervenant

sur le marché financier régional,

2. Rapport des Commissaires Aux Comptes sur la réduction de capital,
3. Réduction de capital,
4. Rapport du conseil d'administration sur l'augmentation de capital pour la participation du personnel et des mandataires sociaux de la BRVM et du DC/BR ;
5. Rapport des Commissaires Aux Comptes sur l'augmentation de capital,
6. Augmentation de capital,
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'Assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix.

A cet effet, des formulaires de pouvoirs sont à leur disposition au Siège social de la BRVM ainsi que dans les Antennes Nationales de Bourse (ANB) de chacun des Etats Membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les documents comptables et d'informations sont tenus à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter ou en prendre copie aux lieux indiqués ci-dessus.

Le Conseil d'Administration



DEPOSITAIRE CENTRAL / BANQUE DE REGLEMENT S.A.
Capital Social : 1 588 000 000 FCFA – RCCM CI-ABJ-0-1897-200438
Siège Social : 10, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tel : (225) 20 32 66 83 / 20 32 66 86 Fax : (225) 20 32 66 84 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES EXERCICE 2018/ Lomé, 20 juin 2019

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le **Judi 20 juin 2019 à 9 heures à la Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, à Lomé (TOGO)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. Rapports Général et Spécial des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
3. Approbation des états financiers de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
4. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion et décharge aux Commissaires Aux Comptes pour l'exécution de leur mandat,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2018,
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur,
7. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration,
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la réduction de capital suite au retrait de l'agrément de la Citicorp Securities West Africa en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) intervenant

sur le marché financier régional,

2. Rapport des Commissaires Aux Comptes sur la réduction de capital,
3. Réduction de capital,
4. Rapport du conseil d'administration sur l'augmentation de capital pour la participation du personnel et des mandataires sociaux de la BRVM et du DC/BR ;
5. Rapport des Commissaires Aux Comptes sur l'augmentation de capital,
6. Augmentation de capital,
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'Assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix.

A cet effet, des formulaires de pouvoirs sont à leur disposition au Siège social du DC/BR ainsi que dans les Antennes Nationales de Bourse (ANB) de chacun des Etats Membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les documents comptables et d'informations sont tenus à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter ou en prendre copie aux lieux indiqués ci-dessus.

Le Conseil d'Administration

Comment vaincre le diabète ?

Vous souvenez-vous de votre dernière piqûre ou vaccin ? Personne n'en garde vraiment un souvenir agréable. Maintenant imaginez-vous recevoir des injections de façon quotidienne... C'est malheureusement ce que subissent les patients atteints de diabète de type I. Le diabète est la pathologie associée à un taux de sucre (glucose) trop élevé dans le sang. L'insuline est un messenger chimique chargé de diminuer le taux de glucose sanguin. Elle est produite par le pancréas et plus particulièrement par des structures appelées îlots de Langerhans. Une absence de production d'insuline est à l'origine du diabète de type I et les patients atteints doivent subir des injections quotidiennes d'insuline. Il existe cependant une alternative: la greffe d'îlots de Langerhans. Malheureusement, le taux de succès de ces transplantations est faible. Quels sont les problèmes de ces greffes et comment les résoudre ? Voilà les questions que se sont posées le Pr Patrick Vermette et son équipe du Département de génie chimique

et de génie biotechnologique de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke.

Les îlots de Langerhans et les vaisseaux sanguins: une collaboration nécessaire

Les îlots de Langerhans ne constituent que 1 à 2% du pancréas total mais reçoivent pourtant 15% des vaisseaux sanguins du pancréas permettant une détection immédiate du taux de glucose sanguin et une réponse rapide et adaptée. Après une transplantation, la reconnexion avec les vaisseaux sanguins est souvent incomplète et entraîne la mort d'un grand nombre d'îlots. En effet, 5 ans après la greffe, seulement 15% des patients peuvent se passer d'injection d'insuline... La recherche fondamentale s'est donc concentrée sur le développement de techniques de cultures en laboratoire pré-transplantation afin d'améliorer leur survie. Beaucoup de modèles ont été établis, mais il est très difficile de reproduire l'environnement physiologique du pancréas. C'est pourquoi l'équipe du Pr Patrick Vermette propose, dans un premier temps, de

mettre en culture les vaisseaux sanguins directement issus du pancréas seul, et par la suite de les cultiver avec les îlots de Langerhans isolés.

L'isolation de vaisseaux sanguins pancréatiques: la solution pour une greffe réussie ?

L'équipe du Pr Patrick Vermette a réussi à établir un protocole d'isolation de vaisseaux sanguins pancréatiques. L'observation et l'analyse microscopique des vaisseaux sanguins isolés ont permis de confirmer deux choses: tout d'abord qu'il s'agissait bien des tissus désirés, mais aussi de vérifier leur intégrité. De plus, après huit jours de culture des vaisseaux sanguins pancréatiques avec les îlots de Langerhans, de l'insuline a été détectée démontrant que les tissus isolés sont fonctionnels !

La recherche fondamentale a beaucoup à offrir au domaine clinique !

C'est la première fois qu'une équipe de recherche propose une co-culture d'îlots de Lan-

gerhans avec des vaisseaux sanguins directement issus du pancréas dans le but de recréer le plus fidèlement possible l'environnement physiologique pancréatique. Ces données, bien que préliminaires, mettent en avant la survie des deux tissus, leur interaction et leur fonctionnalité. Le modèle élaboré par l'équipe du Pr Patrick Vermette, également chercheur au CdRV, a donc le potentiel pour devenir un modèle de référence pour les études à venir. Les nouvelles perspectives de thérapie apportées par cette étude sont un bel exemple de ce que la recherche fondamentale peut apporter au domaine clinique. Les patients atteints de diabète de type I n'auront-ils plus à subir des injections quotidiennes d'insuline ? Guérira-t-on les maladies chroniques telles que le diabète ? Nous nous rapprochons chaque jour de ces objectifs grâce à des équipes telles que celle du Pr Patrick Vermette.

Techno-Science.net

Maître DODO DAN GADO Haoua

780, Avenue de la Mairie (NB 10), BP 2222 Niamey - Niger Tél: 20 73 90 907 20 73 90 91 - Courriel : hddgado@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'actes reçus le 21 Mai 2019, par Maître DODO DAN GADO Haoua, Notaire à Niamey, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: TAL'YA RESTAURANT

Objet : l'exploitation de restaurant, salon de thé, pâtisserie, pizzeria; l'organisation d'activités récréatives en tant que propriétaire des lieux de spectacle, opérateur, promoteur ou dirigeant de toute sorte de distraction, exposition et foire; l'aménagement et la mise en location de salles de réunions et conférences; les activités de communication des entreprises, publicité, organisation d'événementiels; l'organisation de cérémonies, congrès, séminaires, tables-rondes, symposiums et rencontres de tout genre (location de matériel); la création d'agences commerciales dans toutes les parties du monde; la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce; l'acquisition, la construction, l'installation, l'aménagement et la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins des

affaires de la société; Etc.

Capital Social : Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées de leur valeur en numéraire.

Siège Social : Quartier Foulani Kouara, Rue FK-136, Porte N°02, Boîte Postale 2306 Niamey (République du Niger).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

Gérance : Madame MOUSSA BAYONGUE Eva Pauline est nommée en qualité de Gérante pour une durée indéterminée.

Dépôt au Greffe-Immatriculation : Une expédition contenant l'ensemble des pièces constitutives de la société a été déposée le 24 Mai 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Niamey où la société été immatriculée sous le Numéro **NE-NIM-01-2019-B13-00083**.

Pour avis, le Notaire

Etude Maître DODO DAN GADO Haoua

Notaire à la Résidence de Niamey, Avenue de la Mairie, BP 2222 (République du Niger), Tél : 20 73.90.90 /20 73.90.91 Courriel : hddgado@yahoo.Jr

MODIFICATIONS STATUTAIRES LA LAITIERE DU SAHEL

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social : Cent Millions (100.000.000) Francs CFA
Siège social : Zone Industrielle, Route SONICERAM
Boîte Postale : 2327 Niamey (République du Niger)
RCCM : NI-NIA-2016-B-067

Avis est donné par Maître DODO DAN GADO Haoua, Notaire à Niamey, qu'aux termes d'actes reçus en son Etude le 28 mai 2019, les statuts de LAITIERE DU SAHEL SARL ont été modifiés conformément aux décisions de l'Associé Unique en date du 28 mai 2019, de :

- Augmenter le capital social d'une somme de Trois Cent Millions (300.000.000) de Francs CFA par apport en nature, pour le porter de Cent Millions (100.000.000) de Francs CFA à Quatre Cent Millions (400.000.000) de Francs CFA;

- Mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique adopté le 30/01/2014.

Dépôt au Greffe-Inscription : Une expédition contenant les décisions de l'Associé Unique et les statuts mis à jour a été déposée le 05 juin 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Niamey, en annexe au Registre du Commerce de ladite société. L'inscription modificative a été faite sous le numéro NE-NIA-2019-M-1535.

Pour avis, le Notaire

INCROYABLE MAIS VRAI

Etats-Unis: Il joue les numéros d'un «biscuit de la chance» chinois et gagne 223 millions de dollars

Le jackpot, caché dans un biscuit chinois. C'est le coup de chance incroyable auquel un retraité américain a eu droit. Grâce à un simple « biscuit de la chance », l'homme de 66 ans vient de remporter 344,6 millions de dollars. Le sexagénaire a raconté son histoire lors d'une conférence de presse en Caroline du Nord (Etats-Unis), où il est allé recevoir son gain au tirage du Powerball de samedi dernier. « Depuis deux ans environ, je jouais toujours les mêmes cinq numéros » à ce tirage au sort, a-t-il d'abord expliqué. Ces numéros, il les avait trouvés dans un « fortune cookie » (ou biscuit de la chance), ces petits gâteaux distribués en fin de repas dans les restaurants asiatiques. En les cassant, on récupère une bandelette de papier sur laquelle se trouvent un horoscope et quelques chiffres. Après avoir dîné au restaurant vietnamien avec sa petite-fille, le sexagénaire a récupéré la bandelette de la fillette de 8 ans. « J'ai regardé les numéros au dos », a expliqué le retraité. « C'est de là qu'ils viennent. » Depuis, il les cochant systématiquement quand il tentait sa chance aux tirages au sort du Powerball et du Mega Millions.

20minutes.fr

H O R O S C O P E

<p>BELIER</p> <p>21 mars - 19 avril</p> <p>Votre spontanéité va remettre les pendules à l'heure dans votre entourage, attendez-vous à une réciprocité légitime. Vous avez besoin de paix et de recul pour vous pencher sur certaines questions légales.</p>	<p>TAUREAU</p> <p>20 avril - 20 mai</p> <p>Vous parviendrez à simplifier votre vie en vous montrant plus efficace. Les travaux ardu sont favorisés et vous pensez aux aspects pratiques de votre vie familiale, vos idées sont très constructives.</p>	<p>GEMEAUX</p> <p>21 mai - 21 juin</p> <p>Aujourd'hui, vous pouvez compter sur votre flair pour œuvrer dans la bonne direction. Vos résultats sont prometteurs ! Vous préférez la complicité aux rapports de force. Vous attirez des succès relationnels très satisfaisants.</p>	<p>CANCER</p> <p>22 juin - 22 juillet</p> <p>Aujourd'hui, vous mettez en avant votre esprit collectif que ce soit au travail ou au sein de votre propre foyer. Le travail d'équipe et les activités entre amis sont au premier plan alors savourez !</p>
<p>LION</p> <p>23 juillet - 21 août</p> <p>Votre esprit créatif vous apporte de bonnes et d'agréables sensations. Vous ne vous gênez pas pour vous laisser aller à la rêverie artistique. Aujourd'hui vous ne faites que profiter de vos inspirations en vous laissant porter par cette émotion.</p>	<p>VIERGE</p> <p>22 août - 21 sept.</p> <p>Le calme et le recul que vous ressentez vous mettent à l'abri des conflits qui sévissent autour de vous. Votre zen attitude va s'avérer grandement positive. Non seulement vous pourrez avancer sans faire de faux pas mais vous réussirez également à apporter l'harmonie dans vos divers échanges.</p>	<p>BALANCE</p> <p>22 sept. - 22 oct.</p> <p>Vive la bonne humeur, l'harmonie et les échanges sereins ! Ces très bons aspects boostent votre confiance en vous, adoucissent vos échanges avec les autres et vous permettent de vous sentir totalement épanoui. Que du bonheur!</p>	<p>SCORPION</p> <p>22 oct. - 21 nov.</p> <p>Vous faites preuve d'une douce amabilité et mettez toutes les chances de votre côté pour embellir votre journée d'agréables discussions et de nouveaux contacts. Votre capital sympathie est au top. De belles satisfactions et opportunités, vont vous être offertes. À vous de les saisir !</p>
<p>SAGITTAIRE</p> <p>22 nov. - 21 dec.</p> <p>Grâce aux bons influx du moment, vous allez privilégier la qualité de vos rapports à la quantité. Ainsi, vous allez à l'essentiel en dialoguant avec les bonnes personnes. La journée est également idéale pour prévoir une petite soirée avec vos proches.</p>	<p>CAPRICORNE</p> <p>22 dec. - 20 janvier</p> <p>A force d'hésiter, vous ne faites rien de concret et votre indécision peut vite passer pour de la paresse ou de la faiblesse. Alors, prenez le taureau par les cornes et faites-vous aider si besoin : les bonnes volontés pullulent.</p>	<p>VERSEAU</p> <p>21 janv. - 18 février</p> <p>Vous serez bien inspiré pour donner davantage d'équilibre à votre situation personnelle. Votre vision est plus objective et vous prenez le temps de réfléchir concrètement à la manière de placer vos pions sur l'échiquier. Faites-vous confiance, vous avez tout le potentiel pour y arriver !</p>	<p>POISSONS</p> <p>19 fev. - 20 mars</p> <p>L'ambiance nuancée vous permet de résoudre une question délicate. Penchez-vous sur la question pour vous en libérer. Le recul, la bienveillance, l'aspiration à la paix seront partagés par vos interlocuteurs.</p>

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 08 Juin 2019

du Samedi 15 Juin 2019

☞ Centre Aéré BCEAO	☞ El Nasr
☞ Sira	☞ Aréwa
☞ Bobiel	☞ Dan Gao
☞ Cité Chinoise	☞ De la Gare
☞ Recasement	☞ Arènes
☞ Niamey Nyala	☞ Temple
☞ Avenir	☞ Carrefour 6ème
☞ Losso Goungou	☞ Cité BCEAO
☞ Lazaret	☞ Alforma
☞ 3 Août	☞ Route Torodi
☞ Dom	☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)
☞ Deyzeibon	

NUMEROS UTILES

Renseignements :	12
Réclamations:	13
SAMU:	15
Police Secours:	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit:	20 73 47 37

● Coupe du monde féminine 2019.

Qui est Thembi Kgatlana, la pépite de l'Afrique du Sud ?

L'Afrique du Sud s'est certes inclinée, samedi au Havre, lors de son premier match en Coupe du monde. Mais elle n'a pas tout perdu. Le but de Thembi Kgatlana a fait le tour de la toile. Une frappe enroulée du droit parfaitement placée en lucarne. Magnifique, ce but ne faisait finalement que récompenser le match explosif de l'attaquante sud-africaine.

Auteure de l'ouverture du score face à l'Espagne, d'un but somptueux, Thembi Kgatlana a déjà marqué ce Mondial 2019 en France de son empreinte. « Dès que Thembi avait le ballon, elle a été constamment dangereuse pour l'adversaire. C'est fantastique pour elle, c'est quelque chose dont elle se souviendra toute sa vie », reconnaît Desiree Ellis, sa sélectionneuse, après le match face à l'Espagne (3-

1). « Elle a rendu notre soirée encore plus spectaculaire avec son magnifique but », l'encensait sa coéquipière Janine Van Wyk. L'Afrique du Sud s'est certes inclinée, samedi au Havre, lors de son premier match en Coupe du monde. Mais elle n'a pas tout perdu. Le but de Thembi Kgatlana a fait le tour de la toile. Une frappe enroulée du droit parfaitement placée en lucarne. Magnifique, ce but ne faisait finalement



Thembi Kgatlana

que récompenser le match explosif de l'attaquante sud-africaine.

Auteure de l'ouverture du score face à l'Espagne, d'un but somptueux, Thembi Kgatlana a déjà marqué ce Mondial 2019 en France de son empreinte. « C'est un sentiment incroyable d'inscrire à la fois son premier but en coupe du monde et le premier de son pays. Mais je suis tout de même déçue que nous n'ayons pas gagné le match », avoue de son côté la principale intéressée

Meilleure joueuse africaine 2018

Thembi Kgatlana est née à Mohlakeng, à moins de cinquante kilomètres de Johannesburg, et préparait un Bachelor de tourisme lorsqu'elle a rejoint l'équipe de football de l'Université du Cap. Ce petit gabarit d'1m 56 a vu sa carrière sportive prendre un nouveau tournant lorsqu'en 2018 elle s'engage avec les Dash de Houston, en NWSL (première division du championnat américain). La jeune attaquante devient alors professionnelle. « Ce qui n'est pas le cas de toutes mes coéquipières en sélection », ajoutait-elle. En 2019, elle est partie poursuivre sa carrière en Chine au Beijing Phoenix FC.

Très humble, Kgatlana est également «quelqu'un en qui on peut avoir toute confiance», précise sa capitaine Janine Van

Wyk. En dehors, comme sur le terrain. Pour ce qui est du terrain justement, la joueuse de 23 ans l'a prouvé samedi soir, lors de son premier match en Coupe du monde. « C'est un atout d'avoir une joueuse comme elle dans notre équipe. Elle travaille dur pour être la meilleure. Et, elle savait qu'elle serait attendue », explique Van Wyk

En effet, en décembre dernier, lors de la Coupe d'Afrique des Nations, au Ghana, Thembi Kgatlana a survolé la compétition et contribué en grande partie à la qualification de l'Afrique du Sud pour ce Mondial. Meilleure buteuse avec cinq réalisations, elle est également élue meilleure joueuse du tournoi. Mais là encore, la déception est grande pour elle, puisque les "Banyana Banyana" se sont inclinées en finale, aux tirs au but, face au Nigeria. La pépite sud-africaine prendra toute de même une petite revanche, puisqu'elle va être élue meilleure joueuse africaine de l'année 2018, face à...

Deux Nigérianes (Oshoala et Ordega). Elle sera également distinguée pour le plus beau but africain marqué, hommes et femmes réunis. Une frappe du droit, encore, et quand on a vu son but, samedi soir au Havre, on se dit qu'elle ne l'a pas volé!

Quest France



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) souhaite procéder au **référencement de fournisseurs** dans toutes les régions du Niger pour les domaines d'activité ci-dessous :

- Salle de réunions
- Service traiteur
- Plomberie
- Menuiserie bois
- Menuiserie métallique
- Electricité
- Quincaillerie
- Location des véhicules

Les sociétés intéressées peuvent retirer le dossier de référencement à la réception du Programme Alimentaire Mondiale (PAM) situé à 188, Rue Y.N. 12, avenue Djerma-koye, Quartier Yantala, Commune 1. BP : 10 113 Niamey, Niger, Téléphone Section Achats : 91 20 84 35 ou aux représentations du PAM dans les régions (Diffa, Zinder, Maradi, Agadez et Tahoua).

Le dossier de référencement peut aussi s'obtenir en adressant un message à l'adresse mail suivante :

Les dossiers composés du questionnaire accompagné des copies conformes des pièces administratives listées, devront être retournés au PAM par mail ou par courrier **avant le 22 juin 2019.**

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.ne

Directeur de Publication
ZAKARI ALZOUMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)
Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef: Siradji Sanda
Rédacteur en chef Adjt: Souley Moutari
Secrétaire de Rédaction: Oumarou Ali

Direction Technique (DT)
Directeur: Issa Madougou ; 20 73 99 87
Réd. chef informatique adjt: Inoussa Oumarou

Direction Commerciale (DC)
Directeur: Morou Hamadou 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub: Alhassane Assiila

Direction Administrative et Financière (DAF)
Directrice: Mme Saidou Rahamou Tiemogo 20 73 99 85
Chef service Recouvrement: Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP
Tirage : 5000 exemplaires

MOTS CROISES du Sahel

HORIZONTALLEMENT

1. Dignes de louanges ;
2. Déplacer - Accueilli avec cris et sifflements ;
3. Dêvêtue- Des femmes mal élevées ;
4. C'est du bronze - Façon d'avoir ;
5. Carré à jardiner - Tiré du néant ;
6. Classe du primaire - Bien aiguisé ;
7. Détesté - Grecque - Héros disgracieux ;
8. Particules - Affluent du Niger ;
9. Artère - Participe de joie ;
10. Citoyennes de la Confédération Helvétique ;

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

VERTICALEMENT

1. Les royautés du Gofle ;
2. Fourreau - Col de Chine ;
3. Bramera- Inscription sur la Croix ;
4. Infinitif - Perroquet - Bien appris ;
5. Fille de famille - Vieille préposition ;
6. Cri d'effort - Abréviation commerciale ;
7. Causé dommage - Les bâtons du maître ;
8. Sahara nigérien ;
9. Crugée - Fleuve d'Espagne ;
10. Nourrissants ;

numéro précédent

1	A	S	S	O	U	P	L	I	E	S
2	S		A	U	R	A	I	T		I
3	S	S		I	N	C	A		T	S
4	E	P	I		E	H		S	E	M
5	R	A	V	I		Y	O	U	K	I
6	M		E	L	U	D	E	R		Q
7	E	S		E	D	E	A		C	U
8	N	I	N		N	R		R	U	E
9	T	O	U	R		M	E	T	I	S
10	E	N	S	E	V	E	L	I	R	